

et 2,889 sous-officiers et caporaux. En 1843, il tomba à 22,683 hommes, officiers, sous-officiers et soldats, et en 1844, à 15,263. En second lieu, la proportion des 4/5<sup>e</sup> ne fut jamais observée, à beaucoup près. Rarement on a excédé et même atteint celle de la moitié, quoique les troupes de la division hors Paris restassent affranchies des manœuvres de bataillon et de régiment, et que l'instruction des recrues ne s'y étendit pas au delà de l'école de peloton.

Le gouvernement, cette fois, avait pour s'éclairer des expériences toutes récentes, et principalement celle des routes stratégiques de l'Ouest. On était d'accord sur les causes qui avaient empêché cette dernière de réussir dans la limite du possible. Tout le monde reconnaissait que, si elle n'avait pas eu de succès, il fallait s'en prendre au salaire excessif qui avait été accordé aux soldats, et à ce que la direction des travaux avait été remise à des fonctionnaires civils. On évita le premier de ces deux écueils en statuant que, dans les fortifications, les soldats ne recevraient qu'une partie du salaire des ouvriers civils. Le règlement précité fixa la rétribution des soldats dans des termes tels que c'était l'équivalent des deux cinquièmes de ce qui aurait été donné à un ouvrier (1). Cette disposition n'était point arbitraire, elle n'était pas même une innovation qui pût mécontenter

(1) Voici ce que portait le règlement du 13 mai 1844 :

Art. 12. — Les travaux, soit à la journée, soit à la tâche, seront payés d'après le tarif suivant, approuvé par décision de M. le Ministre de la guerre du 12 novembre 1840 :

1<sup>o</sup> *Travaux exécutés à la journée.* — Chaque heure de travail à la journée, pour soldat ou caporal, employé aux travaux de terrassement. . . . . 0 fr. 060

Chaque heure de travail à la journée, pour soldat ou caporal, comme ouvrier d'art. . . . . 0 f. 075

*Nota.* Les sergents ou caporaux employés pour la police des détache-

l'armée. En matière de travaux militaires, la proportion des deux cinquièmes de la journée d'un ouvrier civil est celle qu'a indiquée un règlement important, et elle avait été pratiquée (1). Quant à la direction, il ne pouvait y

ments, seront payés comme ouvriers d'art; mais le nombre en sera limité par l'officier du génie chef des travaux, ci, par heure. . . . . 0 fr. 075

Pour les troupes qui ne sont pas casernées ou baraquées à proximité de l'emplacement des ateliers, on comptera comme temps de travail effectif celui nécessaire pour se rendre sur les travaux et pour retourner au quartier.

2° *Travaux exécutés à la tâche.* — Le mètre cube de terre, à un homme pour la fouille, jeté à la pelle à la distance de 4 mètres, ou déposé sur une berme élevée au-dessus du terrain de l'excavation de 1 mètre 60 ou chargé dans une brouette, un camion ou un tombereau. . . 0 fr. 075

Prix à ajouter au précédent pour chaque homme à la fouille. . . 0 fr. 070

Le mètre cube de terre, transporté à la brouette à un relais de 30 mètres en plaine, ou de 20 mètres en rampe. . . . . 0 f. 056

— Transporté à la civière à un relais. . . . . 0 f. 076

— Transporté à la hotte à un relais. . . . . 0 f. 080

— Transporté à un relais au panier. . . . . 0 f. 105

— Elevé à un relais, en faisant usage du panier, l'excavation étant disposée en gradins de 1 mètre 60 de hauteur chacun, en en ajoutant toujours un relais pour tenir compte du déchargement du panier. 0 f. 042

Le mètre cube de terre transporté au camion à deux relais ou 60 mètres. . . . . 0 f. 092

Augmentation à allouer par mètre cube de terre pour chaque relais en sus des trois premiers, en faisant usage du camion. . . . . 0 f. 025

Le mètre cube de terre élevé à 3 mètres 20 de hauteur ou deux relais, au moyen de la machine à contre-poids, pour chaque relais de 1 mètre 60 en sus des deux premiers relais. . . . . 0 f. 014

*Nota.* Les soldats employés comme ouvriers d'art, recevront les deux cinquièmes des prix affectés par le bordereau pour les espèces d'ouvrages qu'ils exécuteront.

(1) Dans son volume déjà cité, le général Oudinot donne (page 271) les renseignements suivants : « La décision du 29 prairial an XI accordait aux soldats travailleurs à Belle-Isle-en-Mer et à Port-Louis les  $\frac{4}{5}$ ° de la journée du pays; à Alexandrie, en 1806 et en 1807, on allouait aux soldats d'infanterie les  $\frac{3}{5}$ ° de la journée ordinaire. En 1808, dans cette même place, les soldats du génie employés aux travaux ne reçoivent que les  $\frac{2}{5}$ °, conformément au règlement du 18 germinal an II. Il en fut de même à Corfou, en 1812, pour les troupes de toutes armes.

avoir aucune difficulté. Dans tous les travaux de fortification, elle appartient de droit aux officiers du génie qui portent l'épaulette et que le soldat est naturellement disposé à reconnaître, en pareil cas, pour ses chefs.

L'expérience des fortifications s'accomplissait, d'ailleurs, sous les yeux du ministre de la guerre lui-même. Ce haut fonctionnaire était en mesure de se rendre un compte immédiat de tous incidents et d'obvier aussitôt à tout embarras.

Les travaux effectués par la troupe ont été de diverse nature ; les fortifications de Paris comprenaient, comme toute autre construction, des terrassements et de la maçonnerie. Les terrassements sont presque les seuls ouvrages auxquels on eût employé les troupes sur les routes stratégiques de l'Ouest (1). Dans les fortifications de Paris, ils ont été de même la portion de beaucoup la plus considérable de l'œuvre qu'ont eue à exécuter les soldats.

Pendant les soldats se sont occupés d'une assez grande variété de travaux, ils ont coopéré par exemple à ce qu'on nomme le régalage ; ils ont arrangé les talus, ils ne sont même pas restés étrangers aux maçonneries.

Dans les rangs de l'armée beaucoup d'hommes ont été maçons, et d'autres sont doués d'assez d'adresse et de force pour le devenir en peu de temps. En conséquence, à l'origine, la coopération de l'armée aux travaux de maçonnerie a été non-seulement autorisée, mais prescrite. Dans l'année 1842, sur la seule rive droite, le nombre des journées de maçons accomplies par les

« Au siège d'Anvers, en 1832, les travaux de la tranchée furent payés à raison de 50 centimes par jour et 75 centimes par nuit aux soldats d'infanterie. »

(1) On leur avait aussi fait concasser de la pierre pour le chargement de la chaussée, avons-nous dit, et elles s'en étaient mal acquittées.

soldats, a été de 47,429 (1). Chaque militaire a fait dans sa journée près de 2 mètres cubes de maçonnerie (exactement 1<sup>mét. cub.</sup>,91); on estime qu'un très-bon maçon fait trois mètres cubes. L'économie obtenue de ce chef s'est trouvée relativement forte; elle s'est élevée à la somme de 37,663 fr. (2).

Les soldats ont été utilisés, en outre, dans des conditions particulières. Souvent les entrepreneurs n'avaient pas d'ouvriers sous la main pour telle ou telle besogne spéciale, tant terrassements que maçonnerie, en dehors des chantiers où les militaires étaient établis. Quelquefois même ils craignaient de rencontrer des coalitions d'ouvriers. Le nombre des journées ainsi fournies par la troupe sur différents points, a été de 40,526, en 1842, sur la rive droite. En pareil cas, le ministre de la guerre prêtait les soldats aux entrepreneurs; mais alors les soldats étaient payés à prix débattu et tiraient de leur travail tout ce qu'ils pouvaient. En moyenne, dans ce cas, ils ont reçu 1 fr. 38 c. par jour. On estime que cet emploi des soldats a procuré aux entrepreneurs, en 1842, une économie de 40,000 fr.

On a appliqué, avec plus de succès encore, les soldats à l'extraction de la pierre nécessaire aux fortifications. On se forme difficilement une idée de la quantité de matériaux que réclama cette prodigieuse construction.

(1) Savoir: Maçons.....	12,541 journées.
Servants.....	33,754
Sous-officiers surveillants.....	1,134
Total.....	47,429

Les soldats maçons recevaient 1 fr. 15 c. par jour, les servants 1 fr. les sous-officiers 75 c.

(2) La somme totale déboursée pour ce service en 1842, sur la rive droite a été de 51.176 fr.; avec des ouvriers civils, elle eût été de 88,839 fr.; on a payé aux troupes 48,419 fr., et remis à l'entrepreneur pour les outils, la surveillance, etc., 2,757 fr.

J'ai sous les yeux le relevé exact des masses de pierres, introduites dans Paris depuis 1816 jusqu'à 1839 inclusivement. Durant cet espace de 24 ans, il a été consommé dans la capitale, pour les maçonneries de toute espèce, 3,253,286 mètres cubes de pierre de taille, de moellons et de meulières; l'année qui en a absorbé le plus, 1825, n'en a exigé que 311,392, et trois fois seulement, pendant ces 24 années, la consommation est montée au delà de 200,000 mètres cubes; la moyenne est de 135,550. Pour les fortifications, il fallait 4,500,000 mètres cubes, presque une fois et demie ce qui avait été employé en 24 ans dans Paris; et il les fallait dans un délai de cinq ans au plus; car tel était le terme assigné pour l'achèvement de l'œuvre. Or 4,500,000 mètres cubes de pierres en cinq ans, cela fait par an 900,000, soit six ou sept fois la consommation moyenne de la ville de Paris.

Une demande de matériaux tellement supérieure aux besoins habituels semblait devoir inévitablement en élever le prix à l'extrême. Dès l'origine, les officiers du génie en eurent l'appréhension. Pour prévenir la hausse, ils prirent le parti de faire extraire de la pierre par les soldats. Cet emploi des troupes eut lieu sur une grande échelle. Le nombre des journées complètes de 10 heures, ainsi consacrées aux carrières, a été, en 1842 (pour la seule rive droite), de 308,005. Dans cette circonstance, on a eu recours au système dont il était question tout à l'heure pour les travaux divers. Ce n'est pas au compte de l'État qu'ont travaillé les soldats, et ainsi il ne pouvait aucunement bénéficier d'une partie de leur salaire. On n'a eu d'autre but que d'empêcher la pierre d'enchérir; ou, pour mieux dire, c'est aux entrepreneurs adjudicataires qu'on s'est proposé de procurer cet avantage qui, du reste, rejaillissait sur l'État, en ce sens que, prévenir la rareté de ces matériaux, c'était assurer

le prompt achèvement de l'œuvre. L'extraction de la pierre s'est faite au nom et à la charge des entrepreneurs, avec lesquels les soldats d'infanterie et du génie, à ce autorisés, ont passé des marchés à prix débattu. De la sorte, il y a toujours eu dans les carrières un grand nombre de travailleurs, et par suite les matériaux ont toujours abondé. Les sous-officiers du génie, hommes entendus, ont promptement dressé les soldats à ce travail, et ils leur ont appris non-seulement à extraire, mais à tailler les moellons. Ils les ont instruits à distinguer les bonnes veines des mauvaises, et, par la même occasion, ils ont perfectionné l'éducation des ouvriers civils mêlés aux ouvriers militaires. Jamais pareils moellons n'avaient paru sur le marché de Paris. C'est un côté nouveau par lequel l'emploi de l'armée est venu se recommander d'une manière imprévue à l'intérêt du public.

Je donnerai quelques renseignements sur cette grande expérience de l'emploi des troupes aux fortifications de Paris, en insistant plus particulièrement sur les deux années 1845 et 1846 qui sont les deux dernières de la grande activité pour les troupes. Pour ces deux années, les comptes rendus ont été dressés, je ne dirai pas avec plus de soins, mais avec plus de détails. Je ne parlerai d'abord que de la rive droite, celle des deux où l'œuvre était de beaucoup la plus vaste. Il était fait un rapport annuel sur chacune des deux rives séparément, mais ils n'étaient pas absolument dans la même forme pour l'une et l'autre.

En 1845, la troupe d'infanterie a fourni 550,432 journées ; mais celles-ci ayant été incomplètes, par diverses causes au nombre desquelles il faut ranger surtout les interruptions par la pluie, n'ont représenté en journées normales, c'est-à-dire de 10 heures, temps de marche compris, que 458,973. Le nombre moyen des travail-

leurs par jour de travail, était de 2,884. L'effectif des troupes d'infanterie étant de 5,728 hommes, il s'ensuit que la moyenne des travailleurs a été dans la proportion de la moitié de l'effectif à très-peu près. En 1844, il n'avait été que des trois septièmes.

En 1846, l'effectif fut de 6,000 hommes d'infanterie et de 462 du génie. Le total des journées de présence fut de 409,102 représentant en journées de 10 heures, toujours y compris le temps de marche et même les journées de surveillance par l'infanterie, 344,179. Le nombre des travailleurs en moyenne n'a été que de 2,312, nombre qui est à celui de l'effectif dans le rapport de 1 à 2, 60 seulement.

Si l'on envisage les déblais à la brouette, qui ont occupé environ la moitié du temps donné par la troupe, on trouve que, en prenant pour terme de comparaison, ce qu'on nomme dans les terrassements *la terre à un homme* en fouille, charge, et transport, la journée de 10 heures a représenté 10 mètres cubes 609 en 1845 et 10 mètres cubes 219 en 1846. En 1844, elle avait même été de 10 mètres cubes 900. Avec les ouvriers civils qui travaillaient à côté des troupes, l'effet produit était beaucoup plus considérable. Ainsi, en n'envisageant que les points où l'on employait des uns et des autres, on trouve qu'en 1845, les nombres comparatifs étaient : pour les militaires 10 mètres cubes 925, pour les ouvriers civils 19 mètres cubes 968 ; c'est dans le rapport de 100 à 183.

En 1844, on avait constaté la proportion de 100 à 180. En 1846, la supériorité des ouvriers civils fut moins marquée. En établissant cette comparaison d'après les faits observés dans les endroits où les deux classes étaient employées simultanément, on trouve 10 mètres cubes 004 d'un côté, 16 mètres cubes 730 de l'autre,

nombres qui sont dans le rapport de 100 à 167. C'est que, à la fin de 1845, les terrassiers d'élite que la Flandre fournissait aux fortifications de Paris les abandonnèrent pour aller travailler aux chemins de fer, et qu'il ne resta à Paris, en fait d'ouvriers civils, que des travailleurs moins robustes et moins exercés à remuer la terre.

Pour les déblais au camion, qui n'ont porté que sur une masse médiocre, l'avantage des ouvriers civils est beaucoup moins fort. En 1844, il a été exprimé par le rapport de 115 à 100; en 1845, ce fut celui de 133 à 100. Quant aux travaux à la journée, qu'on a évités autant que possible, et auxquels il a fallu recourir cependant, lorsque le métré exact était impraticable, il a présenté beaucoup de désavantage avec les militaires. Le soldat, dans ces circonstances, ne vaut que la moitié d'un ouvrier civil.

La somme remise aux troupes, par l'État, n'avait pas seulement pour destination de payer les travailleurs proprement dits; elle servait à rétribuer encore les surveillants et la garde de police. Elle avait pour objet, en outre, la réparation et l'entretien du matériel, les gratifications données aux officiers d'infanterie, et enfin une prime de 1, 2 ou 2 1/2 p. 0/0 attribuée aux entrepreneurs, à titre de gérance. La somme totale payée pour l'infanterie, sur la rive droite, fut, en 1845, de 428,449 fr. 27 c., en 1846, de 338,877 fr. 62 c.

Le nombre des journées de 10 heures, consacrées au travail seulement, ayant été en 1845 de 390,564,40, et en 1846 de 315,463,39, il s'ensuit que le prix de revient de la journée de 10 heures de travail effectif, a été, en 1845, de 1 fr. 097, en 1846 de 1 fr. 07.

Les calculs consignés dans les rapports établissent que l'économie résultant du travail des troupes d'infan-

terie, a été de 324,821 fr. 63 c., pour une dépense de 428,449 fr. 27 c.; ce qui produirait pour chaque journée de 10 heures (temps de marche et de surveillance compris) 74 centimes; en 1844, c'eût été de 4 centimes de moins. En 1846, l'économie a été de 240,944 fr. 21 c. pour une somme de 338,877 fr. 62 c., soit 69 c. par journée. En rapportant l'économie à la journée de travail effectif, c'est-à-dire, abstraction faite des temps de marche et de surveillance, on trouve 83 c. pour 1845, et 76 c. pour 1846.

Il n'est pas inutile de dire que les sommes ci-dessus de 74 et de 69 c. ne doivent pas être considérées comme un salaire quotidien, ni même comme la rétribution de chacun des jours de travail, parce que le nombre des heures de travail n'a pas été constamment de 10, même en y ajoutant le temps de marche. Les intempéries des saisons et diverses autres circonstances l'ont moyennement réduit de deux heures environ; d'où suit que, pour la journée moyenne de présence sur les chantiers, le soldat d'infanterie n'a reçu les sommes qui viennent d'être indiquées, qu'après défalcation d'un cinquième, soit 59 et 56 c. au lieu de 74 et 69.

Le travail des troupes apparaît sous un jour beaucoup plus favorable lorsque, à la place de l'infanterie, on envisage le corps du génie; c'est un corps d'élite, composé d'hommes robustes, intelligents, déjà façonnés par les professions manuelles qu'ils avaient avant d'entrer au service, et dont l'aptitude est singulièrement développée par les exercices particuliers à l'arme. On devait s'attendre à ce que l'emploi de pareils soldats fût plus avantageux que celui de l'infanterie, et c'est ce que l'expérience a pleinement confirmé. En premier lieu, la proportion entre le nombre des travailleurs et celui de l'effectif sous les drapeaux est beaucoup plus favorable.

Sur la rive droite, on a compté, en moyenne, dans le génie 532 travailleurs sur 707 hommes en 1844, 509 sur 598 en 1845, 415 sur 462 en 1846 ; ce qui représente respectivement 100 hommes sur 132, 100 hommes sur 117, 100 hommes sur 111. En second lieu, les soldats du génie ont travaillé plus régulièrement que l'infanterie. En 1845, ils ont été au travail 240 jours ; l'infanterie n'y a été que 190 jours, dérangée qu'elle était par les inspections et revues et un certain nombre d'autres causes moins valables. L'infanterie, d'ailleurs, ne travaillait jamais les samedis. En 1846, les nombres respectifs ont été de 247 jours et de 177. Dans les travaux de terrassement à la brouette, les soldats du génie faisaient 14 mètres cubes là où l'infanterie n'en faisait guère que 10,515. En moyenne pour les trois années 1844-45-46, les forces productives respectives du génie et de l'infanterie, dans les travaux de déblai à la brouette, ont été de 131 contre 100.

La somme totale dépensée pour le génie a été

En 1844, de.....	123,640 fr.
En 1845, de.....	108,790
En 1846, de.....	91,118

L'économie correspondante est pour chacun de ces exercices :

En 1844, de.....	214,648 fr.
En 1845, de.....	200,000 (1)
En 1846, de.....	170,642

Cette économie se distribue sur les différents travaux, dans des proportions inégales. Pour les terrassements, elle a été, par journée de travail effectif, en 1844 de 1 fr. 04,

(1) La somme portée au rapport est de 205,758 fr. ; mais il est dit plus bas que, à cause de quelques erreurs, il faut la réduire à 200,000 fr.

en 1845 de 1 fr. 02, en 1846 de 1 fr. 31. Dans les travaux divers tels que l'arrangement des talus, elle a été, en 1844 de 1 fr. 45, en 1845 de 2 fr. 63, en 1846 de 2 fr. 20. Les soldats et sous-officiers du génie ont, en outre, rendu des services comme gardes-magasins, écrivains, dessinateurs, géomètres et surveillants.

L'économie moyenne par journée a été, en 1844, de 1 fr. 58 ; en 1845, de 1 fr. 62, et en 1846, de 1 fr. 65 ; c'est plus que le double de celle qu'a procurée l'infanterie.

La rétribution moyenne d'un soldat du génie n'excède pas de plus de 1 ou 2 centimes celle d'un soldat d'infanterie, pour une journée de 10 heures ; le seul avantage dont ait joui cette arme est venu de ce qu'il n'y a eu rien à défalquer de la journée de 10 heures, sans doute parce que les travailleurs de l'arme du génie se sont laissés moins déranger par les intempéries des saisons.

La supériorité des soldats du génie ressort mieux encore si l'on rapporte l'économie totale obtenue par chacune des armes au nombre total des hommes présents sous le drapeau. Avec le génie, une moyenne de 530 hommes a donné pour deux ans une économie moyenne de 185,321 fr. 50, c'est par homme de cette arme, 350 fr. Pour l'infanterie, pendant les deux mêmes années, un effectif moyen de 5,861 hommes n'a économisé que 282,883 fr., soit par homme 48 fr. 26 ; c'est-à-dire qu'un seul soldat du génie a produit plus d'économie que sept soldats d'infanterie ensemble.

D'après la récapitulation générale consignée dans le dernier rapport du colonel directeur des travaux de la rive droite, du 31 décembre 1846, l'économie obtenue tant par le travail de l'infanterie que par celui du génie depuis l'origine des travaux, se montait, à cette date, à 2,976,914 fr., ce qui représentait pour chaque homme présent au corps, pendant l'année moyenne, 54 fr. 62.

Cette moyenne avait eu son maximum en 1845, où elle s'était élevée à 74 fr. 72, et son minimum en 1842 où elle n'avait été que de 45 fr. 60.

Je passe à la rive gauche. Les travaux exécutés par l'armée sur cette rive ont été comme l'œuvre elle-même, moins étendus que sur la rive droite. Nous en récapitulerons les résultats en peu de mots. Le labeur de l'infanterie représente, en journées de 10 heures dans lesquelles on comprend le trajet du campement ou du casernement au chantier :

En 1841, de.....	97,615
En 1842.....	137,560
En 1843.....	162,909
En 1844.....	114,440
En 1845.....	110,289
En 1846.....	61,187

Le nombre des hommes présents au travail a été :

En 1842, de.....	843
En 1843.....	957
En 1844.....	646
En 1845.....	776
En 1846.....	549

La somme totale payée aux troupes d'infanterie pour la durée entière des travaux, sauf bien entendu le baraquement, dont nous n'avons parlé non plus pour la rive droite, est portée pour l'infanterie dans le rapport du colonel directeur de la rive gauche, de la fin de 1846, à 643,285 francs. Les mêmes travaux exécutés par des travailleurs civils eussent coûté 1,050,167 fr.; l'économie serait donc de 314,753 francs.

A l'égard du corps du génie, pour l'ensemble des trois années 1844, 1845, 1846, les relevés consignés dans les rapports du colonel directeur constatent que la somme payée a été de 151,489 francs; qu'avec des ouvriers ci-

vils elle eût été de 460,042. L'économie due à ce corps ressortirait ainsi à 308,553 francs. D'après les renseignements contenus dans les pièces officielles, je me crois autorisé à ajouter une somme égale pour les trois années précédentes, ce qui donnera un total de 617,000 fr. L'économie totale afférente à la rive gauche, tant pour le génie que pour l'infanterie, sera ainsi de 934,753 francs; pour les deux rives réunies elle montera à 3,908,667 fr.

Mais on a fait observer avec raison qu'il y avait bien des déductions à faire; la première et la moins incontestable est celle des frais de baraquement. Ces frais se sont élevés sur la rive droite à 3,050,000 francs, déduction faite d'environ 113,000 francs pour la valeur des bois après la démolition des baraques; sur la rive gauche, ils sont montés à 721,635 francs pour l'infanterie, déduction faite de même d'environ 45,000 francs pour la valeur de ce qui restait après le renversement des baraques, indépendamment d'une somme de 5 à 6,000 francs par an pour le baraquement des soldats du génie. De là pour la rive gauche une dépense définitive d'environ 715,000 francs. Le total net des frais de baraquement pour les deux rives est de 3,765,000 francs. A ce compte, les frais de baraquement auraient absorbé à très-peu près toute l'économie résultant de l'intervention des troupes. Mais il faut observer que les camps ou baraques avaient été établis sur des proportions plus grandes qu'il ne le fallait pour loger les troupes employées. On doit aussi avoir égard à ce que, sans le concours des ouvriers militaires, les ouvriers civils auraient élevé leurs prétentions et exigé de plus forts salaires, qu'il aurait fallu leur accorder, parce qu'on était décidé à pousser vivement l'entreprise. Il s'en serait suivi vraisemblablement la ruine des adjudicataires des travaux, qui avaient soumissionné à des prix modiques. De là ensuite, pour le

ministère de la guerre l'obligation de subir des marchés plus onéreux avec de nouveaux entrepreneurs. Sur ce point, le colonel directeur des travaux de la rive droite s'exprimait en ces termes :

« En admettant seulement une hausse de 50 centimes  
« par journée de travail, ce qui est bien peu, voici à quoi  
« se serait élevée par exercice l'augmentation de dépense  
« à la charge de l'État :

En 1841. — Le total général des journées d'ouvriers, tant civils que militaires, s'est élevé à environ 2,250,000 qui, à 50 c. l'une, eussent occasionné un supplément de dépense de .....	1,425,000 fr.
1842. — Pour un total de 2,600,000 journées, on aurait eu.....	1,300,000
1843. — Pour 1,900,000 journées.....	950,000
1844. — Pour 1,800,000 journées.....	900,000
1845. — Pour un même nombre de journées à peu près.....	900,000
1846. — Pour un total de 1,000,000 de journées environ.....	500,000
TOTAL.....	5,675,000 fr.

« A cette somme, il faudrait ajouter quelque chose  
« pour 1847. Il est donc à peu près certain que, sans  
« la participation des troupes aux travaux des fortifica-  
« tions de Paris, l'État aurait eu à supporter une aug-  
« mentation de dépense d'environ 6 millions pour la  
« rive droite seulement. »

Les éléments me manquent pour faire un calcul analogue relativement à la rive gauche, mais si l'on prend pour base la dépense totale relative à chacune des deux rives, il faudrait ajouter à la somme qui concerne la rive droite les trois septièmes à peu près pour représenter la rive gauche, et au lieu de 6 millions, on aurait environ 8 millions et demi.

Ce serait plus considérable encore si l'on faisait en-

trer en ligne de compte le renchérissement qu'eussent éprouvé les matériaux. La pierre eût certainement haussé de plusieurs francs par mètre cube, sans l'idée qu'on a eue de faire travailler aux carrières un assez bon nombre de soldats. 3 francs seulement par mètre cube auraient représenté pour l'ensemble des fortifications une somme de 13 millions et demi. Voilà une nouvelle économie fort probable, sinon certaine, que, pour être juste, il faut attribuer à l'intervention de l'armée. Il est vrai, que le bénéfice de cette économie a été tout entier pour les entrepreneurs et non pour l'État.

Enfin, l'emploi des troupes a paralysé des causes de perturbation dont l'influence, autrement, se fût fait sentir suivant toute probabilité. On peut croire, en effet, que la tranquillité publique eût couru quelques dangers, si 40 ou 45,000 ouvriers civils se fussent trouvés réunis dans la banlieue de la capitale, sans mélange de militaires. La présence des troupes parmi les travailleurs était un rappel manifeste et continuel à l'ordre. Et, certes, s'il y a quelque chose qui coûte cher, c'est le désordre. Il coûte non-seulement par le préjudice porté à l'œuvre spéciale qu'il force de suspendre, mais par le dommage qu'il cause en troublant tous les travaux que les citoyens accomplissent au près ou au loin, d'une extrémité à l'autre du pays, chacun chez soi.

Les personnes qui contestent que l'emploi des troupes aux fortifications de Paris ait été avantageux au trésor font usage d'un argument auquel il semble d'abord difficile de refuser quelque valeur. Les régiments qui ont été employés dans les fortifications ont dû, disent-elles, être ajoutés à la garnison de Paris et des environs; de là pour le Trésor une charge représentée juste par le supplément de solde attaché à la résidence de Paris. C'est une somme qui monterait d'après les calculs détaillés du

général Oudinot à 5,046,977 francs, en s'arrêtant au 31 décembre 1845. En y ajoutant le complément nécessaire pour 1846 et 1847, on arriverait à 6 millions environ. On peut répondre cependant qu'en admettant, ce qui est assez douteux, que les régiments employés aux fortifications aient dû être ajoutés à la garnison de cette capitale et des environs, l'objection tomberait du moment qu'au lieu de la capitale il s'agirait d'une autre localité, à la résidence de laquelle ne serait pas attaché le privilège d'un supplément de solde. Mais les adversaires de l'application de l'armée aux travaux publics ne s'en tiennent pas là. En s'appuyant d'un passage de l'exposé des motifs du budget de 1844, on a prétendu que les travaux des fortifications de Paris avaient réclamé un accroissement de l'armée française tout à fait indépendant des besoins ordinaires et permanents. Dès lors, il faudrait mettre à la charge des fortifications la solde entière de la troupe, déduction faite des cadres. C'est une dépense que le général Oudinot, en s'arrêtant au 31 décembre 1845, portait à 29,538,902 fr., et qui, jusqu'à la fin des travaux, eût été vraisemblablement de 34 ou de 35 millions.

Dans ce système, l'emploi des troupes aux fortifications eût été définitivement une opération onéreuse aux finances. Il resterait à apprécier cependant si l'assertion formulée dans l'exposé des motifs du budget de 1844 n'est pas fortement affectée d'exagération, et à savoir si, en conscience, il faut y voir autre chose qu'un argument destiné à prévenir les objections toujours vives des partisans de l'économie contre le chiffre de l'effectif de l'armée.

On peut faire observer qu'à ce compte on se serait trouvé avoir levé des troupes spécialement et uniquement pour les employer dans les fortifications de Paris ;

or, les partisans de l'application de l'armée aux travaux publics n'ont jamais proposé rien de pareil. Leur point de départ, c'est la nécessité, affirmée par tous les gouvernements, d'entretenir dans le sein de chaque État une force armée bien supérieure à celle qui est réclamée pour le maintien de l'ordre public. Dès lors, se sont-ils dit, on diminuerait le pesant fardeau qu'impose aux États civilisés leur organisation militaire si l'on employait, dans les grands travaux d'utilité publique, cette portion des troupes qui autrement n'aurait d'autre labeur que les exercices dépendant de la profession des armes. Telle est l'hypothèse qu'ont adoptée les partisans de la participation de l'armée aux travaux publics, tel est le sens et l'esprit de leurs raisonnements, tel est l'objet qu'ils poursuivent. Il ne faut pas leur prêter d'autre pensée ni faire tourner contre eux des hypothèses tout à fait différentes de celles dans lesquelles ils se placent et qui, au surplus, paraissent quelque peu imaginées à plaisir.

La grande expérience des fortifications de Paris a donné lieu à des observations très-variées sur le travail des troupes; mentionnons-en quelques-unes.

Il a été constaté, ce qu'il était facile de prévoir, qu'au bout de quelque temps, les soldats acquéraient une puissance et une habileté de travail fort supérieures à ce qu'ils en possédaient au commencement, et que ceux qui étaient aguerris ou anciens sous les drapeaux valaient beaucoup mieux sur les chantiers que les novices. C'est ce qui est particulièrement attesté par quelques faits relatifs à la rive gauche, que je vais vous citer.

Le 39<sup>e</sup> de ligne a travaillé à la vaste forteresse qui couronne d'une façon pittoresque le mont Valérien. Ce régiment avait débuté dans les travaux en 1841, au mois d'août. Pendant cette première campagne, les

soldats, dépourvus d'expérience, montrèrent beaucoup de mollesse; les hommes à la tâche déblayaient chacun moins de 7 mètres cubes de terre, et gagnaient moins que les autres soldats travaillant à la journée. En 1842, jusqu'à la fin d'avril, les résultats ne furent guère meilleurs qu'en 1841. Mais ensuite se manifesta une amélioration graduelle et soutenue. C'est à peine si, durant les deux mois et demi de chaleur excessive que Paris eut à endurer en 1846, on remarqua un amoindrissement dans la quantité d'ouvrage produit. Dans les mois qui précédèrent le départ du 39<sup>e</sup>, les hommes à la tâche déblayaient plus de 13 mètres cubes, au lieu de 7, soit à peu près deux fois plus qu'en commençant.

Aux mêmes travaux du mont Valérien on a appliqué un régiment qui venait d'Alger, de cette terre où notre armée mène une vie si rude, et non-seulement se livre à des marches pénibles de jour et de nuit, mais aussi s'exerce aux terrassements sur les routes; c'était le 11<sup>e</sup> de ligne. Il déploya, dès son début, une puissance de travail au moins égale à celle que le 39<sup>e</sup> avait acquise à la fin. Pendant les mois de novembre et de décembre 1842, les soldats du 11<sup>e</sup> produisaient un résultat moyen de 15 mètres cubes  $\frac{2}{3}$ , c'est-à-dire à peu de chose près l'ouvrage d'un bon terrassier civil.

Ainsi, les faits le démontrent, des troupes qui pratiqueraient, pendant un certain laps de temps, les travaux publics, produiraient beaucoup, et procureraient, par conséquent, une économie bien plus certaine.

Dans les fortifications de Paris, l'inconvénient qui s'était révélé à l'égard des ingénieurs des ponts et chaussées, pris pour directeurs des travaux, sur les routes stratégiques de l'Ouest, a reparu, quoique à un degré moindre, à l'égard des officiers du génie. Les officiers du génie ont fait un admirable emploi des soldats de leur

arme; mais ils n'étaient pas les chefs directs, obligés, permanents, des soldats d'infanterie travaillant sous leurs ordres; le fantassin ne ressent pas vis-à-vis d'eux cette fraternité d'armes qui, dans les régiments français, plus que chez les autres peuples, unit le soldat à l'officier. Les officiers du génie n'ont pas sur le soldat de la ligne une pleine puissance d'excitation; ils ne tiennent pas son avenir entre leurs mains. Le soldat d'infanterie à qui, après tout, sa ration est assurée, indépendamment du labeur qu'il exécute pour l'État, est porté à travailler négligemment, s'il n'est pas stimulé par son supérieur direct, par l'officier duquel il dépend, si ses efforts au travail ne lui attirent pas de la part de celui-ci des témoignages de bienveillance et d'estime. Or, il ne paraît pas que cette dernière condition ait toujours été remplie, à beaucoup près. Le zèle des officiers d'infanterie pour le succès de l'application de l'armée aux fortifications paraît avoir été souvent fort tiède.

Une des circonstances qui amortissaient le zèle des soldats d'infanterie, lorsqu'ils étaient au travail, c'est que ce qui leur restait personnellement, tout prélèvement fait, était très-peu considérable. Il y avait d'abord un certain prélèvement pour les outils brisés ou perdus par la faute des hommes. Il y en avait un, beaucoup plus considérable, pour l'*ordinaire*. Fréquemment c'était moins de la moitié de l'effectif qui était envoyé dans les ateliers; par conséquent un soldat travaillait pour améliorer la nourriture d'un camarade, et quelquefois d'un peu plus, indépendamment de la sienne. Les jours de pluie ou d'inspection augmentaient la retenue sur le produit des jours de travail, si bien qu'à la fin de la semaine, le soldat travailleur se trouvait n'avoir que de 5 à 10 c. d'argent de poche par jour. C'était fort peu encourageant.

Tout ce qui précède nous conduit à cette conséquence

que, si l'on voulait qu'une partie notable de notre armée fût appliquée aux travaux publics dans des conditions tout à fait avantageuses, il serait indispensable que le commandement des travaux appartint aux officiers naturels des soldats travailleurs, sans l'intervention d'autres officiers, ceux-ci fussent-ils aussi recommandables et aussi honorés du reste de l'armée que le sont les officiers du génie. Ce système impliquerait, on le conçoit, pour les officiers d'infanterie une éducation différente de celle qu'ils reçoivent aujourd'hui, et c'est une assez grande difficulté.

On arriverait au même résultat en multipliant en France les régiments du génie, qui seuls alors se livreraient aux travaux publics. Cependant, au delà d'un certain point, cet accroissement ne laisserait pas que de rencontrer des obstacles insurmontables aujourd'hui, parce que le recrutement ne fournit pas un nombre très-grand d'hommes propres à figurer dans les régiments du génie. On ne pourrait élargir beaucoup les cadres de ce corps qu'au détriment des autres armes et particulièrement de la cavalerie et de l'artillerie. De là une objection très-fondée dans l'état actuel des choses; on peut penser qu'elle le serait moins à l'avenir, si l'instruction se répandait davantage parmi les populations, et si les classes ouvrières des champs et des villes, pourvues d'une nourriture meilleure, donnaient en plus grand nombre des sujets robustes.

En résumé dans l'état actuel des choses, à moins de changements assez notables dans l'organisation de l'armée, changements qui, d'ailleurs, ne se feraient pas sans beaucoup de difficultés, c'est une opinion admise aujourd'hui par la plupart des militaires que l'application de l'armée aux travaux publics offrira très-peu d'avantages financiers, toutes les fois que ce ne sera

pas à portée d'édifices dans lesquels la troupe puisse être casernée. Reste cependant que, sous le rapport de la santé des troupes, les travaux publics sont un exercice très-salutaire, et qu'un soldat rompu au travail est généralement un bon soldat. Je laisse de côté les considérations d'ordre public qui ont dû peser d'un grand poids dans l'expérience des fortifications de Paris, et qui ne se rencontreraient pas partout, du moins au même degré. Je fais également abstraction ici de la nature des ouvrages, et je n'examine pas la question de savoir, s'il convient ou non, qu'une armée constituée comme celle de la France, et aussi fortement imbue de l'esprit militaire, soit appliquée à des travaux autres que ceux qui ont un caractère militaire fortement prononcé; c'est un sujet dont nous dirons un mot plus tard.

---

## DOUZIÈME LEÇON.

**Examen de cette question : Les armées pourront-elles jamais être supprimées, ou y a-t-il lieu d'espérer une paix universelle et perpétuelle?**

Quelques personnes se sont dit : « Au lieu de chercher à utiliser la force physique des soldats en appliquant les armées aux travaux publics, n'y aurait-il pas à prendre un parti plus simple et plus décisif? Pourquoi ne supprimerait-on pas un jour, et bientôt, les armées elles-mêmes, à l'exception de quelques corps, nécessairement peu nombreux, qui seraient chargés du rôle de la force armée, pour la police intérieure des États. On laisserait chacun désormais vaquer librement aux occupations productives, auxquelles il aurait été préparé

par l'éducation? Les sentiments pacifiques sont visiblement en progrès; ne finiront-ils pas par dominer complètement en Europe? Les sciences et les arts cultivent l'esprit des hommes et le polissent sans cesse. De plus en plus se tempèrent ainsi dans les cœurs les instincts violents; or, qu'est-ce que la guerre, sinon de la violence? L'industrie crée des intérêts essentiellement amis de la paix; à quel avenir n'est-elle pas réservée, et quelles ne sont pas déjà son influence et sa grandeur? Le commerce relie les nations en un faisceau; chaque jour, grâce à des moyens de communication perfectionnés, les distances entre les États, entre les continents eux-mêmes, s'amointrissent et s'effacent. En ce moment, la traversée d'Europe en Amérique, de Liverpool à New-York, n'est plus que de dix jours. Le voyage des grandes Indes, jadis l'effroi des navigateurs, et dont on ne revenait pas sans être cité presque à l'égal d'un héros, s'accomplit en 25 jours par l'isthme de Suez, et on parle de nouveaux navires qui feront le trajet plus rapidement encore. La Chine enfin, la Chine, placée à l'extrémité de notre long continent, est à moins de 50 jours de nous (1). Ainsi, de toutes parts, les intérêts se confondent et les idées s'harmonisent. Les peuples, se connaissant mieux et s'appréciant davantage, se laissent aller au sentiment de la fraternité. Les institutions libérales, qui se répandent dans le monde, opposent une digue aux débordements de l'esprit guerrier. Dans un pareil état de choses, le règne d'une paix universelle, d'une éternelle paix, ne semble-t-il pas proche? »

Tel est, Messieurs, le langage par lequel, au gré de

(1) Par le chemin de fer de Belgrade à Constantinople et de Constantinople à Balsora, dont on parle en ce moment, mais dont la construction n'est pas commencée, le trajet de Londres à Bombay n'occupera plus que quatorze ou quinze jours au lieu de vingt-cinq.

quelques personnes, vous pourriez m'interrompre, afin que je supprime tout développement ultérieur sur la question de l'application de l'armée aux travaux publics. Mais, à ceux qui interjetteraient cette séduisante espérance et qui annonceraient la prochaine venue de la paix universelle, il n'y a que trop lieu de répondre par un doute pénible : Êtes-vous bien sûrs de cette heureuse paix dont vous vous faites les hérauts ? Le règne d'Astrée va-t-il renaître, ou plutôt va-t-il paraître pour la première fois sur cette terre où il n'a jamais brillé ? Plût à Dieu que l'espèce humaine fût destinée à voir d'aussi beaux jours ! Mais je ne saurais avoir cette confiance, et je vais vous dire les motifs de mon incrédulité.

Oui, sans doute, les intérêts pacifiques grandissent chaque jour. La triple influence de la science, de l'industrie et des beaux-arts, ces inventions modernes qui annihilent l'espace et rapprochent les peuples, sont des garanties de paix qu'il faut reconnaître et bénir. Oui, le sentiment de la fraternité humaine se propage sur la terre. Oui, la liberté, qui voit sans cesse des contrées nouvelles se ranger sous sa bannière, est profondément amie de la paix, bien que, en son nom, l'on ait fait couler des flots de sang et sur les champs de bataille et dans les discordes intestines. Oui, la paix est digne d'amour et d'admiration ; elle est féconde, elle respire une grandeur infinie. Aux hommes passionnés pour l'honneur national, qui croiraient étouffer sur une scène politique étroite, sans perspective lointaine et sans périls au bout de l'horizon, la paix présente, en ce moment, des satisfactions immenses. Un but noble et pacifique s'offre de lui-même à la civilisation occidentale dont le principal siège est en Europe, mais qui a aussi un foyer de mouvement et d'action de l'autre côté de l'Atlantique, aux États-Unis ; c'est le gouvernement du genre humain. Déjà les Euro-

péens ou les Américains du Nord tiennent sous leur loi ou sous leur patronage la plupart des autres peuples, dont ils sont les aînés. Le commerce les aiguillonne, de vagues et secrets pressentiments les poussent, de nouvelles découvertes les aident à accomplir les desseins de la Providence, dont ils sont en cela les irrésistibles instruments. Chaque jour l'Europe ou l'Union américaine étendent les bras sur le reste de la famille humaine. Elles ont pris, ou elles vont prendre possession de toute la surface des continents et des mers. Un jour l'Europe, dans la personne de l'Angleterre, occupe la Nouvelle-Zélande, ou Aden, qui commande la mer Rouge, ou Bushire, clef du golfe Persique, ou les îles Falkland qui dominent le passage occidental de l'un des grands océans à l'autre, ou les bouches de l'Indus ou l'île de Hong-Kong, poste d'observation sur le plus peuplé des empires du monde. Le lendemain, c'est la France qui se saisit des îles Marquises, de Taïti et de la Nouvelle-Écosse, ou bien c'est l'Union américaine qui s'établit dans la Californie et y fonde un centre, d'où la vie se met à circuler avec un redoublement d'énergie dans tous les parages du grand Océan ; puis c'est la Russie, qui, débordant de ses vastes possessions, s'agrandit aux dépens des races barbares ou dégénérées de l'Asie. Il semble dès lors qu'un pacte d'union soit possible entre les puissances européennes et entre l'Union américaine et l'Europe ; ce serait celui qui aurait pour but de généraliser le mouvement d'expansion des peuples chrétiens sous les auspices d'un principe civilisateur ; ce serait l'entreprise de la civilisation universelle.

Le régime représentatif est destiné à faire, avec le temps, le tour du monde, à la condition qu'il s'accommode au génie et aux traditions des différents peuples ; tout nous autorise à le penser. Sous ce régime, il est ou

devrait être interdit, de droit ou de fait, de déclarer la guerre, si ce n'est après une délibération longue, solennelle, réfléchie, dans les conseils de l'État où les principaux intérêts du pays se font entendre. Or, la réflexion est favorable à la paix, et les intérêts n'acceptent la guerre qu'à la dernière extrémité.

L'importance extraordinaire qui, dans les États modernes, est acquise à une classe particulière de commerçants, les banquiers, est aussi un gage de paix. Ces hommes sont devenus les dispensateurs du crédit public. Tout prince, tout gouvernement, qui voudrait guerroyer aujourd'hui, serait obligé de s'adresser à eux ; car l'argent est le nerf de la guerre aussi bien que des grandes améliorations pacifiques. Par position, par instinct, par son intérêt le plus absolu, cette classe influente est nécessairement ennemie de la guerre.

Ici on représentera peut-être que désormais il est possible de se passer des banquiers pour négocier des emprunts. On invoquera des faits récents qui attestent, en effet, qu'une souscription nationale suffit à procurer aux gouvernements toutes les ressources dont ils peuvent avoir besoin, quelque immenses qu'elles soient. Je pourrais répondre que, même avec cette méthode d'emprunt, l'assistance des banquiers ou des grands établissements de crédit, qui ne sont que des maisons de banque portées à toute leur puissance, est loin d'être superflue. Mais en admettant que le procédé de la souscription permette jamais de se passer de leur assistance, restera au moins la nécessité du concours actif du public en général ; or, le public aime la paix tout autant que les banquiers. Ces bourgeois, ces artisans que, par le procédé de la souscription publique, le gouvernement sollicite afin qu'ils lui apportent leurs épargnes, ont des entrailles de père autant que les capitalistes ; il ne leur convient pas da-

vantage apparemment que les jeunes générations, l'espoir de la patrie, soient converties en chair à canon, et que les forces vives de la société soient employées à démolir et à détruire, au lieu de vivifier et de créer. Ils pourront livrer leurs économies pour soutenir une lutte qu'ils jugeront d'intérêt national, et indispensable pour faire respecter la dignité de l'État. Ils les refuseront, on doit le croire, s'il s'agit d'une guerre impolitique et injuste qu'aurait rêvée la vanité ou l'ambition du prince.

Il y a donc de bien puissants motifs qui militent en faveur de la paix, et, cependant, autant que nos yeux peuvent percer en avant, je ne puis croire à la venue d'une paix universelle. Ceux qui l'attendraient prochainement, s'exposeraient à de cruels mécomptes. Sans doute cette paix est désirable, elle l'est mille fois ; mais il serait à souhaiter aussi que les hommes fussent des anges, et ils ne le seront jamais.

Voyez ce qui est arrivé au christianisme, et prenez leçon de lui. Certes, le christianisme respire l'amour de la paix. Ce qui le distingue entre toutes les religions qu'ont pratiquées les hommes, ce qui constitue sa supériorité infinie, c'est l'excellence sympathique de sa morale, qui place au-dessus de tout l'amour de nos semblables, la charité. On peut le qualifier de culte de la paix, et, si ce beau titre n'avait été profané dans un pays voisin, trop enclin aux hyperboles, je dirais que le Christ est le prince de la paix. Eh bien ! cette religion éminemment pacifique, comment a-t-elle agi vis-à-vis de la guerre ? Elle a transigé avec elle, comme avec une puissance invincible, et elle l'a formellement reconnue, parce qu'il le fallait. Les prêtres du Christ ont béni les drapeaux sous lesquels se rangent les soldats afin de combattre, et ils ont conservé au Dieu de paix le nom de Dieu des armées. On les a vus et on les voit encore chanter le

*Te Deum* à la suite de ces effroyables massacres qui, parés du nom de victoires, excitent les transports des populations, quoique ce soit la preuve éclatante que la partie divine de notre nature peut se laisser surmonter par l'autre.

On dira peut-être que ces transactions entre le christianisme et la guerre eurent lieu à une époque de barbarie, en présence des populations grossières et passionnées pour les combats, que la Germanie avait vomies sur les provinces de l'empire romain. Soit. Passons à des temps plus modernes, et interrogeons, sur les chances de la paix perpétuelle, des siècles fiers à bon droit de leur civilisation.

L'abbé de Saint-Pierre vivait, non dans un âge de ténèbres, mais à une époque qui a reçu le titre de siècle des lumières. Or, quel accueil ont fait à son programme de la paix perpétuelle les hommes d'État de cette société si polie? Ils l'ont traité avec dédain, et les plus bienveillants, s'ils lui ont accordé un sourire, l'ont mêlé de pitié. Après l'abbé de Saint-Pierre, Voltaire, le coryphée du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans une légitime indignation, appelait la guerre *ce fléau et ce crime qui comprend tous les fléaux et tous les crimes*. Cependant les disciples de cet esprit puissant, ceux qu'on pourrait appeler ses exécuteurs testamentaires, tout sincères et tout convaincus qu'ils étaient, n'ont pas peu contribué à inonder de sang, pendant vingt-cinq ans, l'Europe tout entière. Que dis-je, l'Europe? je devrais dire toutes les parties du monde, car, de 1792 à 1815, le tumulte et les horreurs de la guerre ont été promenés dans tous les parages des mers et sur tous les continents.

Il y a peu de jours, il m'est tombé sous la main un ouvrage de Camille Desmoulins, intitulé *La France libre*; cet écrit, publié en 1789, eut, en 1791, une édition nouvelle augmentée et annotée par l'auteur; une des

notes de cette seconde édition contient ces mots : « *L'esprit de conquête s'est perdu.* » Précisément, à cette date, sortait de l'École de Brienne un jeune lieutenant d'artillerie, nommé Napoléon Bonaparte, destiné à devenir le plus grand conquérant que la terre eût jamais porté. En 1806, ce lieutenant, devenu empereur des Français et roi d'Italie, se trouvait, à la tête de son armée, en face de l'armée prussienne, commandée par le roi de Prusse en personne et par le vieux Brunswick. On allait en venir aux mains, c'était le 12 octobre. De son camp de Géra, Napoléon adressa au roi de Prusse une lettre remplie de l'expression des sentiments les plus humains sur le mal qu'il y a à répandre le sang. Il parlait de ses soldats comme de ses *enfants* ; il exprimait son vœu d'épargner le sang des hommes. Ces touchantes protestations étaient adressées à un prince d'un caractère doux, plus assurément que le nouveau César ; et, à 48 heures de là, se livrait la double bataille d'Iéna et d'Auerstaedt, qui laissa sur le carreau, du côté des vaincus, 22,000 hommes morts ou blessés, sans compter ce qui périt ou resta blessé du côté des vainqueurs ; 22,000 meurtres furent donc commis dans cette journée d'un seul côté, ce qui suppose à peu près autant de meurtriers. Quelque temps après ce carnage, la France, le pays le plus civilisé du globe, fêtait ces exécuteurs des hautes œuvres de la guerre avec un enthousiasme que, nous tous qui sommes ici, nous aurions très-probablement partagé, si nous eussions été là !

Dans une autre circonstance, Napoléon gémissait par écrit sur les maux que la guerre cause à la *triste humanité*. J'ai eu tout récemment sous les yeux une médaille que, étant premier consul, il a fait frapper en son honneur avec cet exergue : *Paix de l'univers !*

Et ce n'est pas seulement en France qu'on trouve ces

explosions de beaux sentiments que les faits se chargeaient aussitôt de démentir. Passez le détroit, et écoutez Pitt haranguant le parlement anglais en 1787.

« Les querelles de la France et de la Grande-Bretagne, disait-il, ont duré assez longtemps pour lasser ces deux grands peuples. A voir leur conduite passée, on dirait qu'ils n'ont d'autre but que de s'entre-détruire ; mais, j'en ai confiance, le moment approche où, se conformant à la volonté de la Providence, ils montreront qu'ils étaient plutôt faits pour entretenir ensemble des rapports de bienveillance et d'amitié réciproque. — Je n'hésiterai pas à combattre, s'écriait-il ailleurs, la doctrine trop souvent soutenue, que la France sera éternellement l'ennemie de la Grande-Bretagne. Il est puéril et absurde de supposer qu'une nation soit l'ennemie irréconciliable d'une autre nation. Cette opinion n'a de fondement ni dans la connaissance de l'homme, ni dans l'expérience des peuples. Elle calomnie la constitution des sociétés politiques, et attribue à la nature humaine un vice infernal. »

Que vous semble du pronostic : *Le moment approche*, etc. ? Ce qui approchait, c'était le jour où ce même Pitt, que vous venez de voir l'ardent apôtre de la paix avec la France, serait l'implacable chef du parti de la guerre, l'âme de la coalition européenne contre cette France. Le moment qui approchait fut celui de cent batailles où la France et l'Angleterre se heurtèrent l'une contre l'autre, dans les quatre parties du monde, avec frénésie, directement ou par l'intermédiaire des peuples que l'Angleterre armait contre la France ; celui où un juge impartial qui eût visité les pontons anglais ou qui eût lu les décrets de la convention contre les Anglais prisonniers, eût pu croire, en effet, ces deux grandes nations dévorées d'un *vice infernal*.

Si de tous ces faits une conclusion ressort, c'est qu'il y a dans notre nature un instinct, irrésistible quelquefois, qui pousse vers la guerre les peuples même les plus généreux et les plus humains ; c'est qu'une puissance fatale, qui prend en nous-mêmes son point d'appui et son levier, par moments impose la guerre à l'homme comme une nécessité inexorable.

Il n'est pas d'accusation qu'il ne soit légitime de préférer contre la guerre, et dont elle n'ait été l'objet de toute antiquité. Ce n'est point un moderne, c'est un philosophe grec qui a dit *qu'elle fait plus de méchants qu'elle n'en emporte* ; et cependant on guerroye toujours.

Il y a assez peu d'années, une Société qui a son siège à Paris, et dont les membres sont animés des meilleurs sentiments, la *Société de la Morale chrétienne*, a proposé pour sujet de prix *l'Éloge de la paix*. Le prix a été remporté par un écrivain de mérite, M. Pecqueur. Ouvrant son livre à la table des matières, voici ce que j'y trouve :

La guerre est en contradiction manifeste avec l'esprit et les préceptes du christianisme.

Toute guerre fait violence au sentiment de l'humanité.

Toute guerre est complètement opposée à la vraie prospérité des peuples et au bonheur de l'homme considéré dans ses rapports physiques, moraux et intellectuels.

Toute guerre est funeste à la moralité, à l'éducation et à l'instruction, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, à la science et aux beaux-arts.

Conditions de la prospérité des peuples. — (Le travail seul enrichit ; la guerre détruit.)

Tendances antisociales de l'esprit et de la vie militaires.

Maux de la guerre. — (La guerre dépeuple la terre d'hommes ; elle appauvrit le peu qu'elle en laisse subsister.)

Motifs ordinaires de la guerre. — (La vanité, la colère, la cupidité, la jalousie.)

Les guerres toujours faites au profit du petit nombre contre le grand.

Comment la guerre enrichit. — (En ruinant les autres.)

Imbécillité de la guerre. — (Elle est aveugle, capricieuse, inconsistante à l'excès.)

Tout cela est vrai, est évident : il n'y a pas de réponse à y faire. Mais l'esprit guerrier n'en poursuit pas moins le cours de ses succès.

Je lis maintenant un passage d'un des écrivains les plus célèbres d'une époque de haute culture et de raffinement ; du siècle d'un roi qualifié de Grand, et qui cependant voulut beaucoup trop l'être par la guerre :

« .... Petits hommes, hauts de six pieds, tout au plus de sept, qui vous enfermez aux foires comme des pièces rares dont il faut acheter la vue dès que vous allez jusqu'à huit pieds ; qui vous donnez sans pudeur de la hauteur et de l'éminence, qui est tout ce que l'on pourrait accorder à ces montagnes voisines du ciel et qui voient les nuages se former au-dessous d'elles ; espèce d'animaux glorieux et superbes, qui méprisez toute autre espèce, qui ne faites pas même comparaison avec l'éléphant et la baleine, approchez, hommes, répondez un peu à Démocrite. Ne dites-vous pas en communs proverbes « des loups ravissants, des lions furieux, malicieux comme un singe ? » Et vous autres, qui êtes-vous ? J'entends corner sans cesse à mes oreilles : « L'homme est un animal raisonnable. » Qui vous a passé cette définition ? Sont-ce les loups, les singes et les lions, ou si vous vous l'êtes accordée à vous-mêmes ? C'est déjà une chose plaisante que vous donniez aux animaux, vos confrères, ce qu'il y a de pire, pour prendre pour vous ce qu'il y a de meilleur : laissez-les un peu se définir eux-mêmes, et vous verrez comme ils s'oublieront et comme vous serez traités. Je ne parle point, ô hommes ! de vos légèretés, de vos folies et de vos caprices, qui vous mettent au-dessous de la taupe et de la tortue, qui vont sagement leur petit train et qui suivent sans varier l'in-

stinct de leur nature : mais écoutez-moi un moment. Vous dites d'un tiercelet de faucon, qui est fort léger et qui fait une belle descente sur la perdrix : Voilà un bon oiseau ; et d'un lévrier qui prend un lièvre corps à corps : C'est un bon lévrier. Je consens aussi que vous disiez d'un homme qui court le sanglier, qui le met aux abois, qui l'atteint et qui le perce : Voilà un brave homme. Mais si vous voyez deux chiens qui s'aboient, qui s'affrontent, qui se mordent et se déchirent, vous dites : Voilà de sots animaux, et vous prenez un bâton pour les séparer. Que si l'on vous disait que tous les chats d'un grand pays se sont rassemblés par milliers dans une plaine, et qu'après avoir miaulé tout leur soûl, ils se sont jetés avec fureur les uns sur les autres et ont joué ensemble de la dent et de la griffe ; que de cette mêlée il est demeuré de part et d'autre neuf à dix mille chats sur la place, qui ont infecté l'air à dix lieues de là par leur puanteur, ne diriez-vous pas : Voilà le plus abominable sabbat dont on ait jamais ouï parler ! Et si les loups en faisaient de même : quels hurlements ! quelle boucherie ! Et si les uns ou les autres vous disaient qu'ils aiment la gloire, concluriez-vous de ce discours qu'ils la mettent à se trouver à ce beau rendez-vous, à détruire ainsi et anéantir leur propre espèce ? Ou, après l'avoir conclu, ne ririez-vous pas de tout votre cœur de l'ingénuité de ces pauvres bêtes ? (1) »

Tous ces réquisitoires contre la guerre et mille autres que je pourrais citer sont parfaitement fondés en logique et en équité ; ils sont presque aussi vieux que la civilisation elle-même ; et cependant, je le répète, la guerre s'est faite de tout temps ; il est donc grandement à craindre qu'elle ne soit inhérente à l'espèce humaine.

(1) La Bruyère, *Caractères*.

Vous répliquerez que cette conclusion, juste pour le passé, est inexacte pour l'avenir. L'organisation des sociétés anciennes, direz-vous, fondée sur l'asservissement des hommes qui étaient voués à la production, s'accommodait de la guerre. Libres désormais et se livrant avec avantage et avec honneur à des œuvres pacifiques, les sociétés la repousseront avec horreur. Elles n'ont qu'à y perdre; les privilégiés des temps passés avaient l'espoir, souvent justifié, d'y gagner. En la personne des peuples qui tiennent le dé de la civilisation, l'humanité s'est soustraite, ou travaille à se soustraire au régime guerrier, établi sur la domination au dedans et au dehors, et elle s'est placée sous la loi du travail créateur. Déjà même c'en est fait du système guerrier, en ce sens que, chez aucun grand peuple, on ne voit plus l'oppression brutale du grand nombre par une caste supérieure adonnée au métier des armes. Les nations civilisées ne sont plus formées de castes, les unes privilégiées, les autres exploitées comme des bêtes de somme; les idées de l'égalité chrétienne ont pénétré dans la politique. Les races se sont mêlées au sein de chaque État, et le maintien de barrières matérielles entre les diverses classes a cessé de pouvoir se motiver sur une supériorité d'origine. Chacun vit des fruits légitimes de son travail ou d'une juste rémunération que la société lui accorde en retour de ses services. Les classes qui, autrefois, payaient les frais de la guerre, sans participer au profit quand la conquête et le pillage en donnaient un, comptent aujourd'hui dans l'État, et même ont voix prépondérante chez quelques grands peuples, notamment en France. Le régime du privilège ayant cessé, la prééminence de l'esprit guerrier ayant été abolie, la guerre doit avoir perdu toutes ses chances! Que pourrait-il lui en rester, si la justice, le bon sens et la raison gouvernaient la terre, ou seulement si

les hommes avaient toujours l'intelligence de leur intérêt le plus évident ?

Vous poursuivrez encore en ces termes : La philosophie de l'histoire a pu justifier la guerre à l'égard du passé, en disant qu'elle avait été nécessaire pour mélanger les nations, pour répandre, par la voie de la conquête à défaut d'autre, les progrès de la civilisation ; autrement il n'y aurait eu sur la terre que de misérables peuplades vivant sur un fonds d'idées aussi rétréci que leur horizon. Mais aujourd'hui les nations les plus avancées sont douées d'une force infinie d'expansion. Les grands peuples de la civilisation occidentale, par l'irrésistible ascendant de leur supériorité, s'assimilent, rangent sous leur loi et initient à leurs arts, à leurs idées, à leur morale, tout le reste de la famille humaine, en même temps qu'ils semblent s'apprêter à se jeter dans les bras les uns des autres. Désormais donc à quoi bon la guerre, et quelle en pourrait être la justification ?

Tout cela est vrai, et pourtant la guerre n'est point finie sans retour ; de tout ce qui précède, que l'on conclue à l'abolition de la guerre systématique et permanente, de la guerre conçue comme la destination d'un grand peuple, rien de mieux ; mais il serait plus que prématuré d'en induire que la guerre puisse cesser de ravager le monde, et qu'elle soit une éventualité à laquelle les gouvernements peuvent se dispenser de se tenir constamment préparés.

La paix universelle et éternelle est comme le royaume de Dieu, elle appartient à un autre monde, celui des purs esprits. L'homme n'est pas un pur esprit ; c'est une âme unie à des muscles impatients de s'exercer, une intelligence accouplée à une force dont elle est inséparable et qui ne saurait se passer d'agir, quelquefois avec impétuosité et violence. Les faits de l'ordre de l'esprit ou du

domaine de l'âme ne constituent pas toute la civilisation. La civilisation est un composé *de lumières et de force* (1). La force a joué et jouera toujours un rôle immense dans ce monde. Que d'empires n'a-t-elle pas élevés, et combien n'en a-t-elle pas détruits ! Quelle est la grande pensée qui n'a pas eu besoin de l'avoir pour auxiliaire ? Que de fois l'intervention de la force brutale elle-même a été indispensable pour arrêter l'esprit humain dans le cours de ses vaines subtilités et dans ses aberrations ridicules, insensées ou cruelles ! De nos jours, faisant trêve à ses antiques fureurs, la force a cessé d'être principalement occupée à porter le trouble dans le monde moral ; elle s'est disciplinée ; elle sert à accomplir des œuvres utiles, imposantes, généreuses. C'est elle qui embellit et féconde le globe, contient et gouverne les fleuves, brave et dompte les mers. Mais, par cela même qu'elle s'exerce sur une échelle de plus en plus vaste, il est impossible qu'elle ne continue pas d'avoir, en ses écarts, des proportions gigantesques, et ces écarts sont inévitables. *Un mal presque irremédiable, c'est l'abus de la force*, a dit Cuvier ; il aurait dû supprimer le *presque*.

Hé, que parlé-je du monde des purs esprits ! Partout où il y a de la vie et de la liberté, il peut y avoir un choc violent des volontés et des êtres, une guerre enfin. La tradition biblique place la première guerre dans le ciel. Les premières phalanges qui se heurtèrent furent de purs esprits, et la première bataille rangée fut celle où les anges fidèles triomphèrent des anges révoltés par orgueil. De sorte qu'on pourrait dire que la partie céleste de notre nature aussi bien que la partie animale est portée à la guerre.

L'homme a des passions. Il ne saurait s'en passer pas

(1) Cousin, *De l'instruction publique en Prusse*.

plus qu'une montre d'un ressort. Les passions, suivant qu'elles sont bien ou mal réglées, sont les éléments de sa grandeur ou la cause de ses chutes. Soit comme individu, soit comme peuple, toujours, par l'effet de sa liberté, l'homme sera tenté de mettre sa force au service de ses passions, des mauvaises tout comme des bonnes. Souvent, par la faiblesse de notre nature, il cédera à cette tentation ; et de là naîtra la guerre. De plus nombreuses agglomérations d'hommes que celles qu'on a vues pendant les quatorze derniers siècles, se constitueront sans doute, et un jour peut-être l'Europe tout entière formera une famille de nations, une grande et harmonieuse unité. Il n'est pas interdit de prévoir ce nouvel ordre de choses. Il n'est pas déraisonnable d'espérer qu'on verra bientôt les gouvernements européens s'entendre pour créer un conseil d'Amphictyons, semblable à celui de la Grèce antique. Si nous nous dégageons de souvenirs irritants pour notre patriotisme français, nous reconnaitrons même qu'il y avait un commencement d'exécution de cette noble pensée dans la Sainte-Alliance, créée à l'instigation de l'empereur Alexandre, sous l'influence d'idées mal à propos qualifiées de mystiques. Après 1830, qu'était-ce encore que la conférence de Londres ? Sous ce rapport, le congrès de Paris de 1856 aura fait faire un grand pas, au moyen de la place qu'il a réservée à l'arbitrage dans le cas d'une contestation entre deux gouvernements. Mais n'oublions pas que, même avec leurs Amphictyons, les Grecs ne laissaient pas de se livrer entre eux de sanglantes batailles. La conférence de Londres n'empêcha pas l'Europe, en 1840, de venir à deux doigts d'une épouvantable collision. Et malgré la vogue des idées de paix, l'Europe n'a-t-elle pas été désolée dans ces derniers temps par une guerre qui, si elle a été d'une courte durée, n'en a pas moins dévoré un demi-million

d'hommes ; je ne parle pas des trésors qu'elle a engloutis.

Enfin, la paix présente de l'Europe n'est pas l'éternelle paix du monde. L'Europe n'est pas toute la terre, elle n'en est qu'une petite partie. La même volonté de la Providence qui a placé, depuis quelques siècles, des nations puissantes portant le sceptre du monde là où, du temps de Périclès et d'Alexandre, il n'y avait que des barbares, et qui, par exemple, a fait apparaître un peuple roides mers et redoutable sur tous les continents, dans une île brumeuse où Jules César daigna à peine mettre le pied, parce qu'il ne devait y rencontrer que quelques tribus sauvages ; cette même volonté, impénétrable dans ses desseins, mais toujours variée dans ses créations, inépuisable dans les combinaisons qu'elle essaye tour à tour, et au travers desquelles, par un fil mystérieux, elle conduit l'espèce humaine, qui s'agite et croit se gouverner toute seule, nous serions bien osés de soutenir qu'elle a dit son dernier mot ! Un jour, et qui sait ? prochainement peut-être, elle pourra bien faire surgir des empires résolus de montrer leur supériorité à leur tour, sur des plages aujourd'hui incultes, en de vastes régions présentement inhabitées, mais admirablement disposées pour servir de siège à de gigantesques empires. Ce que la Grèce et Rome furent à l'Égypte, à Babylone et à la Perse, ce que nous sommes à Rome et à la Grèce, peut-être et probablement, c'est triste à se dire, d'autres le seront par rapport à nous, après que la civilisation, dans le majestueux pèlerinage qu'elle accomplit depuis l'origine des temps historiques, d'orient en occident, se sera portée plus en avant, laissant ainsi en arrière nos superbes nations de l'Europe. L'esprit se perd et l'intelligence s'abîme à calculer, en prenant pour point de départ les rapides progrès de l'Union améri-

caine, ce qui pourra exister dans deux ou trois siècles en certaines parties du nouveau monde ou de cette Océanie (1) vers laquelle l'appât des mines d'or attire aujourd'hui les hommes de tous les coins de l'univers. Et qui sait ce qui arriverait dans la vaste Asie, tant populeuse déjà, si, harcelée par nos envahissements, elle s'éveillait de son sommeil séculaire et entendait de nouveau le Marche! Marche! crié d'en haut à l'espèce humaine? Qui pourrait dire même que ce ne soit pas pour provoquer l'apparition de peuples nouveaux, propres à exciter notre émulation, que Dieu a inspiré à l'Europe le sentiment d'expansion, en vertu duquel nous la voyons aujourd'hui semer la précieuse graine de sa race sur tous les rivages et au fond des vallées les plus reculées? Pourquoi ce qui semblait devoir consacrer la domination de l'Europe sur le reste de la planète, ne serait-il pas simplement, malgré les rêves de notre orgueil, l'acte par lequel un jour, à notre étonnement immense, nous nous trouverons nous être suscité au loin des rivaux? Et avec des peuples fiers comme les nôtres, quelle distance si grande y a-t-il donc de la rivalité à la guerre? L'union

(1) Il me sera permis de présenter ici un calcul qui peut-être ne se vérifiera jamais, même à moitié ou au quart, mais qui pourrait aussi bien se justifier complètement. L'Amérique du Sud offre une vallée, celle du fleuve des Amazones, qu'on peut regarder comme inhabitée, tant les hommes y sont clair-semés, et qui a douze fois au moins la superficie de la France. Autant qu'on la connaît, elle abonde en terres fertiles, et, toutes choses égales d'ailleurs, il n'est pas déraisonnable d'admettre qu'elle pourrait porter un nombre d'habitants proportionnel à celui de notre patrie, soit environ 500 millions d'hommes. On conviendra aussi que par cela même que c'est une seule vallée, où existent d'admirables artères de communication fluviale, il n'est pas impossible que ce soit un seul empire. Voilà donc un empire en expectative de 500 millions d'âmes. Bien plus, comme dans ces chaudes latitudes une même superficie peut nourrir beaucoup plus d'hommes que dans nos régions tempérées de l'Europe, il faudrait peut-être multiplier ce nombre de 500 millions par 2 ou par 3. Ai-je eu tort de dire que l'esprit s'y perd?

américaine, par son attitude vis-à-vis de l'Europe, n'est-elle pas déjà un avertissement éclatant, pour ne pas dire une menace solennelle?

L'homme a besoin de la lutte; elle est dans sa destinée et dans les décrets du ciel. L'arrêt qui lui fut signifié lorsqu'il fut exilé, déchu, du paradis terrestre : *Tu travailleras*, veut dire : Tu lutteras. L'homme lutte, non-seulement de son esprit, mais de son corps. Il combat, avec un succès toujours croissant, la nature et les éléments pour les asservir; il combat ses propres penchants et ses passions pour les dompter et pour les régler. Mais cette ambition, cette soif de domination, signe de sa supériorité sur tous les autres êtres, le porte et le portera toujours, je le crains bien, à lutter aussi contre ses semblables, matériellement non moins que par la pensée ou la passion; car, encore une fois, l'homme n'est pas une pure intelligence.

Ainsi l'économie politique s'égarerait dans les régions de l'utopie, si, dans ses plans, elle faisait abstraction des chances de la guerre. Par conséquent, la suppression totale d'une force nationale pour la défense du territoire, doit être envisagée par elle comme une idée destinée à ne jamais prendre corps.

Et néanmoins, il faut nous en féliciter, les sentiments et les intérêts pacifiques sont en progrès. Cet esprit nouveau d'une liberté sage, qui anime l'Europe et que les événements suscités par la divine Providence se chargeront de propager, permet d'espérer qu'avant peu le caractère des armées subira une transformation considérable. Les armées sont aujourd'hui des instruments d'invasion, des forces agressives, des menaces pour les autres peuples. Entendues ainsi, elles répondent mal aux tendances présentes de la civilisation et aux sentiments qui règnent dans les âmes d'élite et même au fond du

cœur des populations. Avant qu'il soit longtemps, elles ne devront plus être guère que défensives; on a lieu de le croire, on a le droit d'y compter. Et pourtant, dites-moi combien il y a d'années, que le mot d'*étranger* équivalait à une injure et était synonyme d'*ennemi*? En 1840, vous avez vu, d'une extrémité de l'Europe à l'autre le sentiment guerrier se réveiller, comme par l'effet d'un galvanisme infernal. Une sanguinaire hostilité de huit siècles entre la France et l'Angleterre a paru au moment de renouveler ses fureurs. Depuis ce temps, il est vrai, l'Europe a pu contempler avec satisfaction et avec reconnaissance les hommes d'État qui gouvernent ces deux grands pays, parler respectivement de l'autre peuple dans les termes d'une mutuelle estime et d'une admiration sincère, aux applaudissements de ceux qui les écoutaient. Mais je vous citais tout à l'heure les éloquents paroles de Pitt en faveur de la paix, alors que la révolution française germait déjà, et qu'on se trouvait à la veille d'une guerre effroyable où Pitt lui-même devait être un des acteurs les plus passionnés. De même après l'apaisement des passions guerrières si fâcheusement réveillées en 1840, une réaction de l'esprit d'hostilité ne tarda que quelques années à se produire. La paix cependant n'en fut pas troublée et elle continua de subsister, même pendant la violente agitation que la révolution de 1848 avait répandue partout. Mais quand cette révolution semblait parvenue au terme de son cours, la guerre s'est mise à sévir avec furie à l'occasion de la Turquie. Et pour qu'il n'en sortît pas un embrasement universel, il a fallu qu'un des puissants souverains engagés dans cette lutte fût animé d'un rare esprit de modération et possédât assez d'influence pour imposer son opinion à tous. On n'est donc rien moins qu'autorisé à se bercer de l'espoir que les armées soient des institutions destinées

à disparaître, et la guerre un fait à reléguer dans les catacombes de l'histoire.

Tout ce qu'il est possible de faire, c'est de demander que, dans un avenir prochain, les armées soient organisées principalement en vue de la défense et non plus de l'agression.

### TREIZIÈME LEÇON.

**De l'application de l'armée à la production. — Conflits militaires de l'Autriche — Colonies militaires de la Russie.**

Dans la dernière leçon, après avoir examiné la question de savoir s'il serait possible de supprimer les armées, j'ai été amené à la résoudre par la négative ; et j'ai exprimé l'opinion qu'une force militaire nationale serait toujours maintenue. Que cette nécessité d'entretenir une armée soit pour les contribuables une lourde charge, il n'est que trop vrai ; mais enfin il faut se résigner à une dépense imposée par les conditions mêmes de la nature humaine et par le tempérament propre aux nations européennes.

Je vous ai indiqué déjà les tentatives qui ont été faites en France pour diminuer ce fardeau en utilisant la troupe dans l'érection des fortresses et dans les entreprises de viabilité. Aujourd'hui je passerai en revue les moyens qui ont été mis en usage dans d'autres États de l'Europe, non-seulement pour appliquer les soldats à ces vastes constructions auxquelles on réserve plus particulièrement le nom de travaux publics, mais, en termes plus généraux, pour les faire concourir à la production.

Les armées soldées permanentes ne sont pas aussi anciennes dans les monarchies de l'Europe qu'on serait porté à le penser. Ces énergiques instruments d'autorité au dedans et d'influence au dehors, ne datent pas de très-loin. Chose remarquable! Le moyen âge était une époque belliqueuse, s'il en fut jamais; les institutions militaires y étaient prépondérantes, et, dans la société temporelle, les distinctions et les récompenses étaient attachées à peu près exclusivement aux qualités guerrières. Le moyen âge, néanmoins, n'a pas eu d'armées permanentes; il n'a pas connu ces grands corps organisés de troupes constamment enrégimentées et soldées, tels que nous en avons de nos jours. Les seigneurs, issus des conquérants, étaient voués à la profession des armes, et ne cessaient de s'y exercer; la guerre était le but de tous leurs actes et l'objet de toute leur vie. Autour d'eux quelques hommes d'armes, leurs serviteurs, maniaient sans cesse la framée, l'épée, la lance; mais les levées de soldats n'avaient lieu qu'au moment de combattre. Quand un baron avait résolu une expédition, il arrachait la population mâle à la culture des champs, et lui faisait prendre les armes. Il existait donc des commandants et des agents inférieurs, représentés, les premiers, par les seigneurs, les autres par leurs suivants, les hommes d'armes; c'était, en quelque façon, ce qu'on appelle de nos jours des cadres militaires; mais de troupes régulières, il n'en existait pas.

Les armées permanentes, en France, ont eu les rois pour fondateurs. Menacés et opprimés par la féodalité, les princes jugèrent avec un grand sens qu'une force régulièrement constituée et toujours prête serait pour eux un moyen efficace, non-seulement de résistance, mais, à la longue, de domination. Les corps qu'ils entre-

tinrent étaient dans l'origine très-peu considérables ; peu à peu la force numérique s'en accrut. Mais, soit pour la France, soit pour presque tous les autres États de l'Europe, les grandes armées soldées et d'une complète organisation ne remontent pas plus haut que le siècle de Louis XIV. L'Espagne seule, pour conserver ses nombreuses possessions en dehors de ses limites actuelles, avait eu auparavant une grande force militaire permanente, parfaitement exercée, que Bossuet appelait ses *vieilles bandes* ; et c'est une des causes de la prépondérance qu'elle posséda jusque-là.

Ainsi, au moyen âge, et tant que la féodalité conserva quelque vigueur, la multitude qui emplissait les cadres en temps de guerre restait pendant la paix vouée tout entière à la production. De là ressort une induction singulière, qu'au premier abord on serait tenté de croire paradoxale.

C'est que quelques-uns, au moins, des États de l'Europe qui, au rebours de la France, ont gardé plusieurs des parties essentielles de leur organisation antique, et n'ont pas entièrement rompu, comme nous, avec l'ancien régime, pourraient bien présenter encore, dans leurs institutions militaires, ce caractère remarquable d'une masse d'hommes appliquée, pendant la majeure partie de leur temps, à des labeurs productifs. Chez certains peuples, notoirement dépassés par nous à l'égard des idées dont se préoccupe le plus aujourd'hui la civilisation, on peut s'attendre à trouver ainsi, pour la question de l'application des troupes aux travaux publics, des éléments de solution plus nombreux et plus complets que ceux qu'offre notre patrie. En d'autres termes, il y a lieu de croire que ces peuples, politiquement ou socialement en arrière, pourraient être, sous ce rapport, plus avancés que d'autres s'estimant leurs supérieurs en civilisation, et

généralement acceptés pour tels; tant ce mot de l'Évangile est vrai, que souvent les derniers seront les premiers et les premiers les derniers.

Et, en effet, ces présomptions se vérifient.

Il y a en Europe une grande monarchie qui, plus que toutes les autres puissances du continent, a maintenu longtemps les traditions de l'ancien régime, bien que, dans la sphère administrative et même dans la sphère politique, elle se soit approprié, beaucoup plus qu'on ne le pense, une des figures de l'esprit nouveau, car elle a reconnu assez formellement le principe de l'égalité dans la répartition des charges, l'admission aux emplois et la protection des intérêts; je veux parler de l'empire d'Autriche. Cet État est l'un de ceux où l'on a su le mieux utiliser une partie de l'armée. Seulement cette application de la force militaire à la production y existe sous une forme incompatible avec les idées d'indépendance individuelle et de liberté politique qui dominent dans l'Europe occidentale; mais celles des populations de l'Empire qui sont soumises à ce régime spécial, sont loin de le trouver vexatoire et oppressif. Elles le supportent sans répugnance et même sans contrainte, non-seulement parce qu'elles y sont accoutumées, mais aussi parce qu'il est véritablement bienfaisant pour elles; car il les pousse dans les voies de la civilisation, démonstration nouvelle d'une vérité, enfin reconnue aujourd'hui, que ce qui est opportun pour un peuple peut être impraticable chez un autre, et que, pour juger d'une institution, il faut, sous peine de lourdes méprises, tenir compte des temps et des lieux!

La partie de l'Empire où subsiste l'organisation dont il s'agit est celle qui avoisine la Turquie; c'est cette li-  
sière qu'on nomme les *Confins militaires* (1) Les longues

(1) Les renseignements que nous donnons ici sont principalement extraits du *Voyage* du maréchal Marmont.

guerres entre les Hongrois et les Turcs, et les dévastations qui les accompagnaient, avaient réduit au plus grand état de détresse la population de la frontière. Souvent dépossédée et jetée çà et là par le caprice des événements, elle menait une vie errante et misérable. On eut l'idée de la soumettre à un régime qui pût la protéger pendant la guerre en lui donnant de la cohésion, et assurer son bien-être durant les loisirs de la paix. Dans cette vue, le territoire qu'elle habite fut divisé en régiments et en compagnies, et tous les habitants furent assujettis aux règles de la discipline militaire. On leur concéda des terres, on leur donna des chefs. Un très-fort contingent de soldats leur fut demandé, mais avec le privilège de ne sortir de chez soi qu'en temps de guerre; en temps de paix, ils furent astreints seulement à s'exercer et à faire la garde de la frontière. On ne leva sur eux que de faibles taxes en argent; mais ils furent obligés à des prestations en nature. Le produit de l'impôt fut consacré à l'entretien des troupes, c'est-à-dire des habitants eux-mêmes et à l'administration du pays, le supplément nécessaire à cet effet devant être fourni par le gouvernement impérial.

Ainsi le pays désigné sous le nom de *Confins militaires* doit être considéré, non comme une des provinces ordinaires de l'Empire, mais comme un vaste camp; la population qui l'occupe est une armée qui porte ses moyens de recrutement avec elle; on peut lui donner le nom de horde, par lequel on distingue les campements des Tartares; mais c'est une horde stationnaire, qui habite dans des maisons au lieu de vivre sous des tentes, et qui ajoute au produit de ses troupeaux celui des champs qu'elle cultive; une horde disciplinée, organisée, dont le bien-être a été calculé, et dont les devoirs ont été réglés avec une intelligente sollicitude.

Les terres ont été distribuées aux familles en raison de leur force et de leurs besoins. Lorsqu'une famille prospère et s'accroît, elle reçoit du gouvernement un supplément de terrain provenant du domaine impérial ou de l'extinction d'autres familles, ou bien elle achète des terres à ceux de ses voisins qui en possèdent plus qu'ils ne sauraient en cultiver. Une famille ne peut se défaire du sol qui est nécessaire à sa subsistance ; elle ne peut vendre que son surplus, et seulement à un individu ou à une famille qui se soumette à ce même service militaire, premier titre de possession. La propriété est collective au sein de ces familles, qui sont nombreuses ; l'individu ne possède pas. Une famille se compose de plusieurs ménages, et comprend quelquefois au delà de soixante personnes. Le chef, désigné par son âge ou par le choix des membres, est l'administrateur de la communauté. C'est un patriarche muni de pleins pouvoirs, sous la condition de rendre des comptes chaque année. Il pourvoit aux besoins de tous, fait cultiver les terres, habillement les soldats que la famille fournit au régiment. A la fin de l'année, on fait le partage des produits nets, et chaque individu, enrôlé ou non, absent ou présent, homme ou femme, obtient une part égale ; par exception, le chef de la famille et sa compagne en reçoivent chacun deux.

Le territoire de chaque régiment est soigneusement cadastré, et les terres labourables sont divisées en trois classes, dont chacune paie un impôt déterminé et fixe. Comme les contribuables ont très-peu de numéraire, et que l'entretien des établissements publics exige de grands travaux, les terres sont imposées partie en argent, partie en journées de travail d'hommes et d'animaux. Cette contribution est portée au cadastre du régiment ; ainsi il est aisé de voir d'un seul coup d'œil ce

que le régiment en bloc doit au souverain en argent et en journées, et, les noms des familles étant enregistrés à côté des terres qui leur appartiennent, ce que chaque famille doit pour sa part. On fait un dépouillement de ce cadastre; chaque chef de famille reçoit un livret imprimé, portant le nombre d'arpents qu'il possède, l'impôt en numéraire et les journées de différentes espèces dont il est redevable, le nombre des soldats qu'il entretient, et la quantité de bétail appartenant à la famille. Sur ce livret on inscrit les à-compte payés, et les journées de travail acquittées. A la fin de l'année on arrête les comptes.

Sous le rapport de l'administration, le chef nominal de chaque compagnie est le capitaine; mais un autre chef plus réel que lui, quoiqu'il n'ait que le grade de lieutenant, est celui qu'on nomme *officier d'économie*. Il tient les comptes des familles avec le gouvernement, inscrit les sommes reçues, répartit et règle l'emploi des corvées portées au cadastre. Ces corvées, du reste, ne peuvent être imposées qu'en vertu des ordres de l'état-major du régiment, qui ne peut lui-même disposer d'une seule journée, sans que le commandant général l'y ait autorisé, sur le rapport des ingénieurs. Les lieutenants d'économie ont au-dessous d'eux, dans chaque compagnie, onze caporaux d'économie, et correspondent avec un capitaine d'économie qui est placé près du colonel, et qui contrôle leurs rapports par ceux des capitaines de compagnie qu'il reçoit également.

Les prestations en nature ou corvées servent à l'entretien de belles chaussées qui traversent le pays en tous sens, de nombreux magasins de réserve destinés à prévenir les disettes, et des corps de garde de la frontière; elles sont appliquées aussi aux réparations qu'exigent les maisons des officiers et des employés. C'est ainsi que

cette population militaire prend part aux travaux publics proprement dits.

Voici maintenant en quoi consistent ses obligations militaires : en temps de guerre, chaque régiment doit avoir sur pied et recruter quatre bataillons de 1,200 hommes chacun. En temps de paix, il doit tenir prêts à marcher deux bataillons de campagne, armés et habillés. Les officiers et sous-officiers du régiment, ainsi que les officiers et sous-officiers d'économie, forment les cadres de ces deux bataillons et servent en permanence. Les hommes restent dans leurs familles, véritables soldats travailleurs ; mais ils sont aux ordres de leurs officiers qui les commandent à tour de rôle pour le service du cordon sanitaire et pour la police du pays, et qui, à des époques déterminées, les rassemblent pour leur instruction militaire. On les choisit, d'après des règles fixes, dans les familles les plus nombreuses, en consultant l'intérêt de la bonne exploitation du territoire, toutes choses égales d'ailleurs. Ils ont la faculté de se marier, et ils en usent pour la plupart. La durée du service que nous venons de définir, et qui est qualifié de service actif, est de douze ans ; après ce terme, ils entrent dans la réserve.

Les soldats sont habillés par les soins de la famille ; mais, pour cet objet spécial, l'empereur donne aux chefs de famille une indemnité qui est précomptée sur les impositions. A cet effet, on tient à l'état-major du régiment un compte ouvert indiquant le nombre des soldats fournis par chaque famille, et la remise à faire, au nom de l'Empereur, après qu'il aura été constaté que ces soldats sont habillés conformément aux règlements. Cet habillement auquel la famille emploie des étoffes qu'elle a confectionnées elle-même avec la laine de ses propres troupeaux, est pour elle un moyen facile

d'acquitter l'impôt qu'autrement elle aurait à servir en numéraire.

L'administration civile et l'administration militaire sont ainsi liées l'une à l'autre. De là une immense comptabilité, qui embrasse tous les intérêts du pays. Elle a pour surveillants, pour interprètes et pour agents les officiers d'économie.

L'institution de ces fonctionnaires est un des traits les plus originaux de l'organisation des régiments-frontières.

Les officiers d'économie interviennent non-seulement dans l'administration militaire du régiment, mais aussi dans l'aménagement des terres et, pour ainsi dire, dans le gouvernement des familles. Ils doivent avoir servi militairement, afin qu'en l'absence des bataillons de guerre, ils puissent diriger les mouvements militaires de la population ; mais leurs principales fonctions sont de l'ordre pacifique. Ils sont spécialement chargés de veiller à la culture ; ils fixent l'espèce de grains à semer, la quantité de terres à ensemer, et même la consommation des troupeaux ; après la récolte, ils déterminent la quantité de grains que chaque famille doit porter au vaste grenier de réserve construit dans la compagnie ; car chaque village de l'Autriche, non-seulement dans les Confins militaires, mais dans toute l'étendue de l'Empire, offre, comme une précaution contre la famine, des greniers qui portent le nom vénéré de Marie-Thérèse : c'est de cette princesse que date cette intéressante fondation. Les officiers d'économie sont des maîtres d'agriculture, dont l'expérience et le savoir guident des cultivateurs novices, et dit-on, de peu de prévoyance. Ce sont des chefs laborieux, vigilants, rappelant à chacun ses devoirs et forçant au travail les individus insoucians. Au dire des voyageurs, sans eux, sans

leurs avertissements salutaires et leurs efforts, la moitié des terres serait en friche, et l'autre moitié donnerait à peine le tiers des produits qu'on est parvenu à lui faire rapporter. Ils sont tenus de visiter tous les quinze jours chacune des familles de la compagnie; après quoi ils adressent un rapport sur la situation et sur les besoins de ces familles au capitaine d'économie, qui fait lui-même une tournée semblable tous les mois. Chaque officier supérieur visite pareillement six compagnies tous les trois mois; et, dans le courant de l'année, le colonel parcourt et inspecte toutes les familles du régiment.

Cette organisation suppose un fonds de population doué de bien peu d'initiative et d'instruction, et pour un peuple avancé ce serait une insupportable tyrannie; mais elle paraît être en rapport avec la manière d'être des hommes qui y sont soumis et on assure qu'ils la trouvent fort à leur gré. Au point de vue militaire elle offre un incontestable avantage: une frontière étendue, qu'il serait indispensable, pour la sûreté de l'État et pour la santé publique, de faire garder par des troupes envoyées exprès et chèrement entretenues, se trouve naturellement occupée, surveillée, défendue. Par ce système, dit le maréchal Marmont, les Confins fournissent des soldats dans une proportion bien plus forte (1) que les autres parties de l'Empire, et ils les entretiennent en temps de paix au plus bas prix possible. La force vive des États, sous le rapport militaire, se

(1) En Autriche, selon les observations du maréchal Marmont, la population affectée au recrutement d'un régiment est à peu près, dans toutes les provinces, de 400,000 âmes. Celle qui est affectée au recrutement de chacun des régiments-frontières, était de 50,000 âmes originairement. Elle est aujourd'hui de 400,000, la population s'étant multipliée dans les Confins militaires. Ainsi la frontière militaire fournissait à l'origine huit fois plus de soldats, et elle en donnait, encore lors du voyage du maréchal Marmont, quatre fois plus que les autres provinces.

composant de soldats et d'argent, les Confins militaires équivalent, par conséquent, pour le service du souverain, à une province beaucoup plus peuplée et beaucoup plus riche. Un pays peu fertile, qui, sous le régime commun, coûterait à l'État plus qu'il ne rapporterait, et dont, livrée à elle-même, la population, foncièrement peu cultivée et peu industrielle, ne retirerait que très-peu de produits, acquiert, pour l'Empire et pour les habitants eux-mêmes, une valeur considérable.

Les régiments-frontières formaient, à l'époque où le maréchal Marmont les a visités, une force militaire de 70,000 hommes, ce qui fait environ 15 régiments de 4,800 hommes, et suppose, par conséquent, une population totale de 1,500,000 âmes. C'est donc une institution établie sur une vaste échelle.

Par un retour vers la question générale qui nous occupe depuis plusieurs leçons, remarquons toutefois que cette population, militairement organisée, se livre assez peu aux travaux publics proprement dits. Elle ne s'en occupe que pour les besoins courants, et n'accomplit, sous ce rapport spécialement, aucune grande œuvre. C'est principalement par les travaux agricoles qu'elle concourt à la production.

L'organisation des Confins militaires date de ce prince Eugène de Savoie, qu'un caprice de Louis XIV jeta dans les rangs de nos ennemis, et qui nous fit tant de mal. Plus tard le maréchal Lascy l'a portée au degré de perfection où on la voit aujourd'hui.

Une autre grande monarchie, l'empire russe, a possédé pendant quarante ans une institution analogue qui avait beaucoup d'intérêt, bien que, sous le rapport de l'emploi de la force des soldats, elle n'offrit pas l'avantage des régiments-frontières de l'Autriche; je veux parler des *Colonies militaires* qui viennent d'être suppri-

mées. Je vais en présenter une esquisse rapide en me servant aussi des renseignements fournis par le maréchal Marmont, il y a vingt ans.

Les Colonies militaires de la Russie différaient en plusieurs points des régiments-frontières de l'Autriche. Telles qu'elles étaient au moment de leur suppression, après le rétablissement de la paix en 1856, elles se composaient de cavalerie, tandis que les régiments des confins de l'Autriche sont de l'infanterie. Mais cette différence, importante pour les hommes de guerre, est secondaire aux yeux de l'économie politique. En voici une autre qui, pour nous, est plus fondamentale : sur la frontière autrichienne, la population entière est absorbée par le régime militaire ; elle est tout englobée dans le régiment ; le régiment et la population ne font qu'un. Dans les Colonies militaires de la Russie, le régiment et la population étaient placés l'un à côté de l'autre, ils étaient liés étroitement même, puisque, en temps de paix, le régiment était sédentaire, mais ils n'étaient pas confondus. La population était soumise elle-même à un régime militaire, mais ce n'était pas celui sous lequel étaient placés les soldats de la colonie, et il y avait deux autorités distinctes, l'une pour le fonds de la population et l'autre pour les soldats proprement dits. En Russie, de même qu'en Autriche, l'organisation reposait sur une distribution de terres domaniales ; mais on avait fait deux parts, même de ce qui était mis en culture, l'une pour la population civile, l'autre pour la couronne.

Les Colonies militaires de la Russie étaient un des moyens auxquels l'empereur Alexandre eut recours pour diminuer les charges militaires dont il voyait son trésor obéré, lorsque l'Europe eut déposé les armes, en 1815. Séduit par l'exemple des régiments-frontières de l'Autriche, frappé aussi de ce qu'il avait

entendu dire de l'armée suédoise, ce monarque résolut d'appliquer à une partie de son armée un mode d'organisation économique, fondé sur l'appropriation des terres et des produits de la culture à l'entretien de la troupe et même à son recrutement. En conséquence, il fut décidé que des colonies d'infanterie seraient établies dans le nord de l'empire, sur les bords du Volkoff, et des colonies de cavalerie sur les bords du Bug, de la Siguiska et du Dniéper. Les premières échouèrent bientôt. Au contraire, les colonies de cavalerie, habilement gouvernées, étaient, après quelque temps, devenues prospères.

Pour la création de ces établissements, on eut recours à un procédé qui, en France, peut nous sembler violent, mais qui, en Russie, est dans les habitudes du gouvernement et accepté du public. On prit des populations et on les transplanta. C'étaient des Cosaques du Bug, et un certain nombre de Bulgares, de Moldaves et de Valaques qui fuyaient l'empire turc. Ces éléments divers furent destinés à former le fonds, non des régiments, mais de la population, à concourir au recrutement de la troupe, qui allait être fixée en temps de paix sur le même sol, et à la nourrir, ainsi qu'on va le voir.

Les habitants et les terres furent répartis de manière à satisfaire aux besoins des régiments. Le régiment forma, comme dans les Confins de l'Autriche, la base de la division territoriale. Le sol assigné à chaque régiment était, comme nous l'avons dit, en deux parts ; l'une donnée aux habitants pour leur usage exclusif, l'autre réservée à la couronne mais cultivée à son profit par ces mêmes habitants. On adopta pour unité, dans la distribution des terres, la surface réputée correspondante au travail d'une charrue ou plutôt d'une famille.

La charrue se composa de 90 dessiatines, ou de 98

hectares en quatre ou cinq lots, situés dans différents tènements voisins les uns des autres, de manière à égaliser, autant que possible, la valeur du fonds et les produits. Chaque *charrue* dut avoir trois paires de bœufs, dont une de réserve, deux chevaux de trait, deux vaches et douze brebis. Le paysan qui possédait cette quantité de bétail, reçut donc 90 dessiatines à cultiver. Celui qui n'en avait qu'une partie fut adjoint à un autre qui en présentait le complément, et les deux familles eurent en commun la jouissance d'une *charrue*. En revanche, quand un paysan avait accru son bétail et son avoir, assez pour pouvoir exploiter une seconde *charrue*, on lui donnait 90 autres dessiatines; ce supplément de propriété était franc d'impôt et de redevance: puissant encouragement, on le voit, à l'industrie des habitants.

Des maisons en nombre égal à celui des *charrues*, et d'une capacité suffisante, furent bâties sur un plan régulier. Les matériaux furent fournis gratuitement aux paysans, et partout s'élevèrent des villages. La grandeur en fut calculée de manière à ce que les hommes d'un escadron ou d'un demi-escadron y fussent réunis, à raison d'un soldat par maison; l'escadron étant de 180 hommes, chaque village eut généralement 180 ou 190 maisons.

Voici les obligations imposées à chaque possesseur de *charrue*: premièrement, il devait loger et nourrir un soldat. En second lieu, il était obligé de donner à la couronne, pour les travaux publics et pour la culture des terres qu'elle s'est réservées, deux journées de travail par semaine; mais, dans la réalité, on ne lui prenait pas une aussi forte partie de son temps; on ne dépassait pas, à l'époque où écrivait le maréchal Marmont, le nombre de 44 journées par an; c'était, du reste, l'unique im-

pôt direct ou indirect qu'on demandât aux cultivateurs. Enfin, la jeunesse mâle de la population était affectée en partie au recrutement du régiment cantonné chez elle.

En outre, on bâtit des maisons pour le logement des officiers et sous-officiers, pour l'administration, pour les écoles, pour les popes chargés de l'instruction religieuse; on construisit des écuries pour les chevaux de troupe. L'état-major de chaque régiment était placé au centre de la circonscription. Là, s'élevait une caserne avec des écuries, que tous les escadrons du régiment venaient occuper à tour de rôle, passant ainsi successivement sous les yeux du colonel. On y avait établi aussi un manège couvert. Sur le même point s'élevait un hôpital où tous les malades du pays étaient traités gratuitement.

Voilà l'organisation des régiments, telle que le maréchal Marmont l'a fait connaître. Quant à la population, elle était organisée à part, mais également sur le pied militaire. En ce qui la concerne, la même circonscription du territoire répondait à un autre cadre de régiment, commandé par un autre colonel. A l'arrondissement de chaque escadron était attaché un capitaine administrateur, aidé d'un lieutenant, de deux sous-lieutenants et de plusieurs sous-officiers. Ces chefs militaires avaient la surveillance et la police des travaux publics, des magasins, de la culture et de la récolte faites par les paysans, pour le compte du régiment de la colonie, sur les terres réservées à la couronne. A cet effet, indépendamment des corvées dues par les paysans, deux cents paires de bœufs de réserve et un nombre proportionné de voitures, entretenues à l'état-major de chaque régiment, étaient à leur disposition comme des moyens d'action supplémentaire.

Ces deux organisations, l'une et l'autre militaires,

bien que la dernière en réalité répondit à des attributions civiles, devaient nécessairement converger vers un centre unique. Les deux colonels, l'un commandant la colonie militaire, l'autre à la tête de la population et représentant l'autorité civile, relevaient également d'un brigadier. Celui-ci, dont la résidence était au centre de sa brigade, réunissait les deux pouvoirs, et décidait en cas de dissentiment entre le colonel des troupes et celui du territoire.

Les dispositions qu'on avait prises pour le recrutement des régiments sont dignes d'être signalées, c'est une partie intégrante du système des Colonies militaires.

Des écoles étaient établies dans tous les villages. Tous les enfants de la population civile y étaient appelés. Ils y apprenaient la lecture, l'écriture, l'arithmétique, et y recevaient l'instruction religieuse. A dix-huit ans, on les dressait au service, et on leur montrait l'équitation, afin qu'ils fussent en état d'entrer dans les rangs au premier appel. Une fois cette éducation achevée, ils n'étaient assujettis à aucun devoir militaire ; ils restaient dans leurs familles, occupés de la culture et de leurs affaires, sauf le cas où ils seraient incorporés au régiment, ce qui arrivait à beaucoup d'entre eux.

Une préparation spéciale était réservée aux fils des soldats des Colonies militaires. A chaque régiment était annexée une école. Les enfants de troupe y étaient admis à quatorze ans ; ils portaient l'habit militaire et montaient à cheval ; de même que les enfants de la population, ils apprenaient la lecture, l'écriture, l'arithmétique, et recevaient l'enseignement religieux. Ils restaient à l'école jusqu'à vingt ans, pour devenir ensuite, de droit et nécessairement, soldats. Ainsi, avant d'entrer sous les drapeaux, ils étaient familiarisés avec tous les exercices de l'escadron, et rompus aux habitudes de la vie

militaire; ils en avaient l'esprit, ils l'avaient sucé avec le lait.

Il s'en fallait de beaucoup que les régiments fussent par eux-mêmes à leur recrutement. Les efforts de l'empereur Alexandre pour encourager les soldats au mariage ne paraissent pas avoir obtenu un succès complet. Il leur permit de se marier avec les filles du pays, et il autorisa celles-ci à demeurer chez leurs parents après le mariage, et à réclamer des magasins de réserve une ration pour elles-mêmes ainsi que pour chacun de leurs enfants; il établit que, lorsqu'un régiment partirait, les femmes et les enfants resteraient dans leur famille, sous la protection spéciale des officiers du territoire, et auraient droit à des secours particuliers. Malgré ces avantages, le maréchal Marmont ne trouva pas plus de 4 à 500 soldats mariés par régiment de 1,200 hommes effectifs: de là l'impuissance, signalée par le même observateur, de ces régiments à se recruter eux-mêmes. La durée du service étant de quinze ans pour les escadrons en activité, un régiment de 1,200 hommes avait besoin de 100 recrues par an. Les enfants de troupe ne représentant pas la moitié de ce contingent, sur 100 recrues, 50 étaient demandées à la population; le régiment donnait ce qu'il pouvait et le complément était fourni par les grandes écoles d'enfants de troupe particulières à l'empire russe, où l'on trouve en permanence 70,000 apprentis soldats.

Le général Marmont trouva les régiments des Colonies militaires bien tenus et parfaitement montés; chacun d'eux avait son haras aménagé par le moyen des corvées auxquelles la population civile était assujettie.

En résumé, cette expérience de l'empereur Alexandre semblait avoir complètement réussi, lors de la visite du maréchal Marmont. On estimait alors qu'un régiment de

cavalerie de 1,200 hommes en service actif et de 400 hommes de réserve coûterait au trésor, partout ailleurs dans l'empire, avec le système ordinaire, 600,000 roubles papier (660,000 fr.). Dans les colonies, la somme à verser par l'État n'était que de 250,000 (275,000 fr.).

La population de la province de Cherson renfermait, à l'origine, 65,000 mâles; depuis cette époque elle avait reçu un supplément de 27,219; à l'époque où le maréchal Marmont y passa, le chiffre de la population mâle était de 113,426. C'est un accroissement notable pour un espace de moins de vingt ans. Si cette population avait été régie comme celle des autres provinces, elle eût donné au trésor, sur le pied des autres paysans de la couronne, dix roubles par tête, soit un revenu total de 1,134,260 roubles (1,250,000 fr.); au lieu de cela, elle fournissait l'équivalent de 350,000 roubles par régiment, c'est-à-dire pour douze régiments, 4,200,000 roubles (4,600,000 fr.); sans compter le produit de la vente des grains récoltés à la faveur des corvées, comme nous l'avons dit, sur les terres réservées à la Couronne, ce qui pouvait monter à une très-forte somme.

Dans aucun pays, dit le maréchal Marmont, on ne trouve l'apparence d'un bien-être matériel supérieur à celui des paysans de ces colonies, pauvres il y a vingt ans. Ils possédaient à l'origine 96,292 bœufs ou vaches; ils en ont, dit-il, aujourd'hui 220,410. Ils avaient 401,000 bêtes à laines, ils en ont 204,505. Ils semaient 98,252 tchetverts (1) de blé; c'est aujourd'hui 218,522.

Suivant le même témoignage, les Colonies militaires avaient dans leurs magasins de quoi pourvoir aux besoins causés par la disette. En 1834, la réserve de leurs gre-

(1) Le tchetwert est une mesure de capacité qui équivaut à deux hectolitres et un dixième.

niers eût suffi à nourrir toute la population, si la récolte eût manqué; et cependant elle avait fourni à l'armée russe, pendant la première guerre de Turquie, 178,000 tchetverts de blé et 80,000 d'avoine, et, pendant la seconde, 32,000 tchetverts de blé et 80,000 d'avoine; elles avaient livré, en outre, pour les troupes envoyées en 1833 à Constantinople, 31,000 tchetverts de blé et 38,000 d'avoine. Par ses Colonies militaires, la Russie avait donc créé, à portée de Constantinople, pour tous les besoins extraordinaires, des approvisionnements remarquables.

Un des traits curieux de ce système de colonisation, c'est qu'on y avait organisé le crédit agricole qui, à la même époque, n'existait pas en France. Une bonne administration des valeurs revenant à la couronne ayant procuré des économies, on avait fondé une banque de prêt qui venait au secours des cultivateurs. Son capital était de deux millions de roubles. Un chef coloniste pouvait emprunter jusqu'à 500 roubles (550 fr.). La première année, il était affranchi de tout intérêt; la seconde, il payait seulement 3 pour 100.

La population civile des Colonies militaires avait acquis des connaissances utiles; selon le récit du maréchal Marmont, elle avait appris à lire, écrire, calculer.

J'ignore les motifs qui ont déterminé le gouvernement de l'empereur Alexandre II à abolir ces Colonies. Il ne paraît cependant pas qu'on eût lieu d'en être mécontent sous le rapport militaire; il semblerait plutôt que les populations au milieu desquelles les Colonies étaient installées auraient eu à souffrir de ce régime.

Les Colonies militaires de la Russie ne rentrent pas exactement dans le cadre des institutions que j'ai à retracer ici; car le soldat n'y était occupé que du service militaire; et, il ne concourait aucunement à la produc-

tion. Ces Colonies offraient au moins un exemple curieux de troupes coûtant peu au trésor, et, par ce motif, j'ai cru devoir sommairement les décrire.

### QUATORZIÈME LEÇON.

#### **Armée indelta de la Suède, vouée à l'agriculture et aux travaux publics.**

Il semble que l'organisation militaire des régiments-frontières de l'Autriche, ainsi que tout ce qui pourrait y ressembler, ne saurait avoir pour le public français qu'un intérêt de curiosité, et que les principes politiques de liberté et d'égalité qui gouvernent la France en interdisent, sur son territoire, une imitation d'ailleurs impossible, puisque, chez nous, l'État n'a point de terres à distribuer. Néanmoins, comme la France n'est plus située tout entière entre la Méditerranée, l'Océan, la Manche et le Rhin, comme elle possède sur les rivages de l'Afrique une vaste région à coloniser, dont une partie devra être quelque temps soumise à un régime spécial, l'institution autrichienne, ainsi que celle que présente la Suède et dont je vais vous entretenir, ne peuvent, même du point de vue de l'intérêt national le plus étroit, nous être indifférentes.

Nulle part l'application des troupes à la production n'a été pratiquée avec plus de succès qu'en Suède. Il y a longtemps que la masse principale de l'armée suédoise se livre aux travaux agricoles; depuis le règne de Charles-Jean (Bernadotte), ce n'est plus seulement à l'agriculture, comme les régiments-frontières de l'Au-

triche, c'est encore aux travaux publics qu'elle concourt avec succès.

Le peuple suédois, médiocre par le nombre, est grand par les événements auxquels il a été mêlé, par le rôle qu'il a joué, par les qualités d'esprit et de caractère qui lui ont été départies. Il compte aujourd'hui avec la Norwége cinq millions d'âmes (1); jamais il n'en a présenté davantage, même au temps où il possédait quelques provinces qui lui ont été ravies, telles que la Finlande; et cependant, plus d'une fois il a remué l'Europe jusque dans ses fondements et fait trembler sur leurs trônes les plus puissants souverains. Un instant, il y a deux siècles, il a ébranlé, en Allemagne, l'antique maison impériale de Habsbourg. Plus tard, il s'est mesuré avec un autre colosse qui apparaissait alors dans les régions du Nord; on sait que, dans cette lutte, Charles XII a été à la veille de terrasser Pierre le Grand. Ce ne sont pas les seules prouesses que les Scandinaves aient à produire: bien avant Christophe Colomb, leurs navigateurs intrépides s'étaient aventurés sur les mers lointaines, et, le fait est aujourd'hui bien constaté, ils avaient découvert l'Amérique et fondé quelques établissements sur ce continent ignoré du reste de l'Europe (2).

Dans leur orgueil et dans leur force, les peuples des heureuses régions de l'Europe tempérée ne s'attendraient point à rencontrer des modèles au milieu des glaces du

(1) La population de la Suède proprement dite est d'environ 3,500,000 âmes; avec la Norwége, qui compte 1,500,000 âmes, elle est de 5,000,000. En 1809, la Suède proprement dite, avec la Finlande, excédait de peu 3 millions. Aujourd'hui, après avoir été dépouillée de la Finlande, qui comptait pour 1 million, elle est plus peuplée qu'avant cette douloureuse perte.

(2) C'est ce qui résulte bien positivement des travaux de M. Charles Christian Rafn et des publications de la Société des Antiquaires du Nord, de Copenhague.

pôle; la nation suédoise cependant offre à leur imitation de merveilleuses habitudes d'économie et une sagacité parfaite à utiliser les faibles ressources d'un sol pauvre (1).

L'organisation sociale, politique et militaire de la Suède remonte à des siècles reculés. Plus encore que l'Angleterre, la Suède actuelle présente un mélange d'institutions anciennes, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et de créations toutes modernes. A côté de lois et d'usages où le passé se perpétue, on y trouve quelques-unes des conquêtes les plus récentes de la civilisation (2). Ce double esprit, qui combine étroitement ce qui est ancien et ce qui est moderne, se reflète dans la constitution de l'armée.

La Suède n'a pas subi le sort des dépendances de l'empire romain; elle n'a pas été conquise par les Barbares. Elle était peu propre à tenter les envahisseurs du domaine des Césars; elle n'était pas sur leur chemin, et elle était peuplée d'une race d'hommes rudes et incultes alors, de la même origine, et qui leur eût tenu tête. Elle est entrée dans le giron de la civilisation occidentale par le christianisme auquel commencèrent à la convertir de courageux missionnaires, au neuvième siècle. Ainsi ses institutions politiques ne dérivent pas de la conquête. Sans

(1) Il ne faut pas s'exagérer pourtant la rigueur du climat de la Suède. Les lignes isothermes se relèvent dans la Scandinavie à un point remarquable. A Enontoki, sous une latitude de  $68^{\circ} \frac{1}{2}$ , l'orge et les navets réussissent très-bien. Ces cultures ne sont possibles en Sibérie que  $8^{\circ}$  plus au midi, et au Canada que par  $50^{\circ}$  environ. La température moyenne de Stockholm est de  $5^{\circ} \frac{7}{10}$  centigrades, celle de Saint-Pétersbourg de  $2^{\circ} \frac{5}{10}$ , celle de Moscou de  $3^{\circ} \frac{6}{10}$ . Cependant Stockholm est, à un demi-degré près, à la même latitude que Saint-Pétersbourg, et il est de quatre degrés plus au nord que Moscou. L'avantage serait bien plus grand si l'on comparait Stockholm à diverses localités du versant oriental du nouveau continent situées sous le même parallèle.

(2) C'est ainsi qu'il y a en Suède une grande liberté de la presse.

doute il s'y trouvait, dès le moyen âge, des privilégiés et des non privilégiés, et l'un des ordres de l'État porte le nom de noblesse; mais la supériorité des privilégiés n'avait rien d'oppressif, et l'infériorité des autres classes, rien de dégradant; c'était, pour les privilégiés, une exemption de certaines charges en retour de certains services, et non pas une domination oppressive et hautaine sur les autres classes. L'ordre des paysans en Suède n'a jamais été serf. L'organisation militaire portait l'empreinte de cet état de la société. L'armée suédoise se composait de tous les propriétaires. Le roi les convoquait, et ils étaient obligés de se rendre à son appel en se faisant suivre d'un nombre d'hommes proportionné à l'étendue de leurs terres. Les riches, qui pouvaient servir à cheval et amener avec eux des hommes d'armes montés, obtenaient pour leurs terres l'exemption de certaines redevances. De là le mot de *frælse* (exempté), qui à l'origine était le synonyme légal de noble; *ofrælse* (non exempté) est le seul terme en usage pour dire non noble. Telle est l'origine de la noblesse antérieure à Gustave Wasa, qui ensuite s'est accrue de nobles créés par lettres patentes du roi. Les autres propriétaires moins aisés formaient l'infanterie; de là l'ordre politique des paysans. Mais les paysans ont toujours été citoyens, et il y a longtemps qu'ils siègent à la diète (1).

Tel était encore l'état de l'armée suédoise, à l'avènement de Charles XI. Elle consistait dans la réunion des propriétaires que la guerre rassemblait autour du prince,

(1) La Suède est de tous les pays de l'Europe celui qui, le premier, a eu un gouvernement représentatif. Dès les temps les plus reculés, son histoire fait mention d'une diète partagée en plusieurs ordres; ce n'est cependant que vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle qu'on voit les paysans formellement admis dans la représentation nationale.

et que la paix ramenait dans leurs foyers. En outre, à l'imitation des autres souverains de l'Europe, qui aimaient à tenir sur pied des troupes soldées, les rois de Suède entretenaient un très-petit nombre de régiments permanents.

Au moment où il monta sur le trône, Charles XI avait dix-sept ans, et, trois ans après, quand il se rendit à l'armée, il ne savait pas lire. Louis XIV régnait alors en France, et les lettres commençaient à jeter autour de son trône le plus vif éclat. Honteux de son ignorance, Charles XI se mit à l'étude avec cette application, cette persévérance qui caractérisent les hommes du Nord, et il eut bientôt réparé la criminelle négligence de ses tuteurs envers lui. Il devint, sinon un des princes les plus savants, du moins un des plus capables de son temps, ce qui valait mieux. Il n'eut qu'un tort, ce fut, en humiliant une noblesse de laquelle la couronne et le pays avaient à se plaindre, de renverser des barrières constitutionnelles qui subsistaient depuis des siècles ; il ouvrit ainsi la porte à des abus de pouvoir que la nation suédoise a payés cher, et que ses rois ont expiés plus chèrement encore, par la perte du trône, et en une circonstance mémorable, à la fin du siècle dernier, par celle de la vie.

Charles XI fit la guerre avec succès et gloire, et il vit ce qu'elle coûtait à ses sujets. Rendu aux loisirs de la paix, il n'eut rien de plus à cœur que d'organiser cette partie de l'armée suédoise de beaucoup la plus nombreuse qu'on appelle *indelta* (répartie). Il comprenait qu'en présence des grandes armées que les autres princes de l'Europe gardaient sur pied, la Suède avait besoin de forces militaires relativement considérables pour tenir son rang ; mais il sentait que l'entretien de ces forces serait très-onéreux aux contribuables, si l'on n'y avisait par quelque

expédient particulier. Il voulut donc avoir une armée imposante qui fût peu dispendieuse, et ce problème en apparence insoluble, il réussit à y trouver une solution satisfaisante.

Nul État plus que la Suède n'a besoin d'être économe. Dans nos riches climats, nous nous faisons difficilement une idée de ce qu'était alors et de ce qu'est encore la pauvreté de ces régions du Nord. La Suède entoure le trône de sa vénération; elle est dévouée à ses princes; mais elle ne donne au roi qu'une liste civile de 850,000 fr., et à l'héritier présomptif une dotation de 350,000 fr. Une marine respectable lui est nécessaire, elle l'a en effet; mais elle ne peut y consacrer qu'une somme annuelle de 3,400,000 fr.; ce serait une bouchée pour un de nos cinq préfets maritimes. La Suède ne peut dépenser que 9 millions et demi pour son armée de terre. Enfin des 3 millions et demi d'hommes qui l'habitent, elle ne retire que 35 millions d'impôts; ce n'est que la moitié du budget municipal de Paris. La connaissance profonde de cette irremédiable exiguité des ressources nationales détermina Charles XI à tenter résolument de constituer une armée peu coûteuse; et, à cet effet, il prit une mesure, célèbre dans l'histoire de la Suède sous le nom de *Réduction de 1680*.

A la mort de Charles IX, prédécesseur de Gustave-Adolphe, la couronne de Suède possédait une immense quantité de domaines qui lui étaient échus par déshérence. La plupart ne tardèrent pas à être aliénés. Ils servirent plus d'une fois à rémunérer d'éclatants services; lorsque Gustave-Adolphe, agissant en grand prince qui sait dignement récompenser, en distribuait à ses compagnons d'armes et de gloire, ce n'était que justice. Mais après lui ce fut une prodigalité coupable. La reine Christine combla de largesses ses favoris, et, lorsque Charles XI

prit le sceptre, il trouva presque entièrement dissipées les possessions de la couronne que le cours des siècles avait accumulées. Une soixantaine d'années avait suffi pour que le gaspillage fût complet. La *Réduction* consista à faire revenir à la couronne les fiefs qui en avaient été abusivement distraits. Une commission, analogue aux chambres ardentes qu'a instituées quelquefois la sévérité des rois de France, fut chargée de cette opération. Elle procéda avec une rigueur inexorable à la révision des titres, et elle annula toutes les aliénations illégales. Charles XI eut ainsi à sa disposition une masse considérable de propriétés. Il en fit un noble usage. Il en garda fort peu pour lui, et les consacra presque toutes à des services publics. Ainsi, avec ces biens, il dota le clergé, l'université, les écoles secondaires et la magistrature territoriale ; il pourvut au service des postes, et il fonda des haras ; mais la meilleure part servit à la constitution de l'armée *indelta*.

Il créa des espèces de fiefs temporaires, pour l'état-major de l'armée. En conséquence, les généraux, les colonels, les simples officiers et même les sous-officiers reçurent des terres qu'on désigne sous le nom de *bostœlles* (1). Ces habitations sont plus ou moins considérables, selon le grade auquel elles sont attachées. Pour le sergent, c'est une modeste métairie ; pour le colonel et pour le général, c'est un château avec d'amples dépendances. La jouissance ou usufruit de ces bostœlles remplaça le traitement que l'État autrement aurait dû donner. Le bostœlle est inhérent à la fonction, et on change de bostœlle en changeant de grade. Jusqu'à ces derniers temps les officiers étaient tenus d'habiter leurs bostœlles et de les faire valoir eux-mêmes, sans pouvoir les

(1) Ce mot signifie lieu de résidence.

affermer ; mais cette disposition de la loi, contre laquelle s'étaient élevées de nombreuses réclamations, a été abrogée en 1830. Les bostœlles des officiers subalternes et des sous-officiers sont mis en fermage aujourd'hui par les soins officiels de l'administration de la guerre ; les autres sont, à volonté, affermés ou directement exploités par les titulaires.

Charles XI avait ainsi dégrevé le Trésor de la solde de l'état-major tout entier, grand et petit. Quant aux soldats, il n'eut qu'à maintenir ce qui existait, en le régularisant toutefois et en le perfectionnant. De temps immémorial, en Suède, les propriétaires, nous l'avons déjà dit, étaient tenus de fournir au prince des soldats. Engagés ordinairement pour la vie, ces derniers avaient la jouissance d'un petit terrain qu'ils exploitaient pour leur compte. Charles XI remania cette institution pour la généraliser et la fixer.

Les provinces du royaume ont été subdivisées en petites circonscriptions, appelées *rotas*, bornées quelquefois à l'étendue d'une seule propriété. Chaque rote doit fournir un soldat à l'État. Le rote consacre une portion de terrain à la formation d'un petit domaine appelé *torp*, suffisant pour l'entretien du soldat et de sa famille. Un *torp* se compose d'une chaumière, pourvue d'instruments aratoires, d'un jardin et de quelques arpents de terres arables, de prairies et de bois. En outre, le rote doit au soldat le petit uniforme qui est renouvelé tous les deux ans ; le grand uniforme et l'armement restent à la charge de l'État. Le soldat réside sur son *torp* et le cultive comme il l'entend ; les produits qu'il en retire lui tiennent lieu de solde. Le rote est tenu de l'assister dans l'ensemencement et dans la récolte de ses champs, et, en cas d'insuffisance des produits, d'y suppléer par une rente en blé, déterminée par le contrat d'engagement.

En temps de guerre, le soldat reçoit sa solde de campagne comme les autres troupes ; et alors son torp est cultivé par le rote qui veille aussi sur sa famille. Le soldat est de même entretenu aux frais du rote pendant la durée des grandes manœuvres annuelles. Il sert aussi longtemps qu'il est valide ; lorsqu'il est réformé, le rote ordinairement se charge de lui, de sa femme et de ses enfants en bas âge.

Le bostœlle d'un officier général donne 8 à 10,000 fr. de revenu, celui d'un colonel, 5 à 6,000, celui d'un major, 3,000, et le dernier officier retire du sien plus de 500 francs. En un pays pauvre, ce sont de beaux traitements. Voilà pour l'état-major. Quant au soldat, tranquille sur son avenir et sur l'existence de sa famille, il est heureux de son sort. Le voyageur qui parcourt la Suède, remarque fréquemment sur la route de petites maisons d'une apparence agréable, entourées d'une culture soignée ; sur le mur se dessine une inscription peinte en lettres noires sur un fond blanc ou jaune, et portant un numéro de contrôle ; c'est la demeure d'un soldat. En continuant sa route, l'étranger pense au vétéran des légions d'Auguste, dotées par l'empereur reconnaissant, et au soldat labouréur que le pinceau d'Horace Vernet a rendu populaire en France. Il y a cependant cette différence que le soldat indelta n'est ni un guerrier émérite retiré du service, ni un glorieux vaincu ; il est dans la force de l'âge, en pleine activité, et, tout modeste qu'il est, prêt à paraître avec distinction sur les champs de bataille.

Ce qui précède ne concerne que l'infanterie. Les régiments de cavalerie indelta sont formés d'après des principes différents. L'obligation d'entretenir des cavaliers n'est pas attachée à une certaine circonscription territoriale, mais bien à certaines terres désignées sous

le nom de *rustholl*. Le propriétaire d'un *rustholl* fournit, avec le cavalier, l'équipement, l'armement et le cheval. Il doit, si le cavalier est tué ou mis hors de service, le remplacer immédiatement ; il est astreint aussi à renouveler le cheval. S'il ne pouvait trouver de remplaçant au cavalier, il aurait à monter lui-même à cheval et à paraître en personne dans les rangs.

Toutes ces troupes sont soumises à une inspection sévère. Chaque année, au mois de juin, elles sont réunies dans des camps et exercées par de grandes manœuvres collectives qui durent vingt et un jours. Les voyageurs qui, à diverses époques, ont parcouru la Suède, sont unanimes sur leur parfaite tenue et sur leur excellente discipline. L'histoire atteste leur valeur en même temps que leurs sentiments d'honneur et leur bonne conduite. Et qui pourrait contester le mérite militaire d'une organisation qui produit les soldats de Charles XII ?

L'armée *indelta* est forte de 34,000 hommes. Le reste de l'armée suédoise ne s'élève qu'à 8,000 hommes. Ainsi, en Suède, le concours de l'armée à la production n'est pas une exception, il est la règle dominante,

Les soldats de l'armée *indelta* sont essentiellement agriculteurs, puisque eux-mêmes, on l'a vu, cultivent le champ qui leur est alloué. Mais ils ne se bornent pas aux travaux agricoles. Autorisés à utiliser pour toute sorte d'ouvrages la force de leurs bras, avec l'assentiment de leurs chefs, ils usent volontiers de cette faculté, et, de tous les ouvriers du pays, ils sont incomparablement ceux qu'on recherche le plus. Les soldats de l'armée *indelta* ne sont pas les seuls à se louer ainsi. Les hommes de l'armée dite de garnison (*værsvade*), au nombre de 8,000 formant les régiments de l'artillerie et ceux de la garde, ont aussi la permission de travailler

pour les fabricants et pour les autres habitants des villes. C'est ainsi qu'il n'est point rare de rencontrer dans les rues de Stockholm les grands et beaux soldats de la garde, portant des fardeaux ou même trainant des charrettes.

Depuis 1810, l'armée indelta est appliquée régulièrement aux travaux publics, avec succès. Sans elle on aurait difficilement exécuté les grandes fortifications que le roi Charles-Jean a érigées sur quelques points stratégiques de la contrée, ou les ouvrages de canalisation et de viabilité et les améliorations des ports, dont il a doté ses États. Tous les ans le huitième environ de cette armée se rend en corps sur les travaux publics ; chaque régiment fournit son contingent, qui se met en route le sac sur le dos, avec ses armes et en petite tenue. Arrivés sur les lieux, les soldats sont mis à la disposition des ingénieurs qui leur assignent une tâche. Ils sont assimilés aux travailleurs de la localité, et le salaire journalier qu'ils reçoivent est fixé d'après le prix courant du pays. C'est d'ailleurs très-modique, le Suédois se nourrissant de peu. La rétribution de la tâche variait, il y a peu d'années encore, entre 35 et 55 centimes de notre monnaie. Cependant, comme les soldats ont la faculté d'exécuter plus que leur tâche proprement dite, ils peuvent gagner davantage, et il n'était pas rare de voir leur journée leur produire de 70 à 75 centimes, ce qui était réputé considérable. Par là ils sont en mesure de se nourrir très-convenablement, eu égard à leurs besoins, et ils font presque tous des économies. Pendant la durée des travaux, on veille avec le plus grand soin au maintien de la discipline ; tous les mouvements s'exécutent au son du tambour, et, le dimanche, il y a, outre le service divin, inspection des armes et de l'équipement, revue et manœuvre.

L'ouvrage le plus remarquable que les soldats suédois aient achevé, est le grand canal de Gothie. Qui ne connaît ce détroit célèbre du Sund, entre la côte danoise et celle de la Suède, de la mer du Nord à la Baltique, par lequel toute l'Europe du midi et de l'ouest, la France, la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, les deux Péninsules et les États-Unis, commercent avec Lubeck, Stettin, Dantzick, Riga, Saint-Pétersbourg? En vertu des traités qui remontent au moyen âge, le roi de Danemark a perçu jusqu'à l'époque actuelle un fort péage sur tout navire qui y passait. Les navires des puissances du premier ordre, ceux d'Angleterre, de France, de Russie, de l'Union américaine, acquittaient cette redevance (1). Les bâtiments suédois n'en étaient pas exemptés, quoique le passage soit dans les eaux de la Suède, sous le feu de la forteresse suédoise, et non pas sur le côté danois. Depuis longtemps le gouvernement de la Suède nourrissait le projet d'établir, à travers la péninsule scandinave, une communication entre les deux mers, qui fit concurrence à la fiscalité danoise, et ouvrit un débouché aux productions de l'intérieur du pays. Cette jonction a été opérée par le canal de Gothie, tracé de Gothembourg à Soderkoping, qui a été commencé depuis une époque assez éloignée, et a été ouvert à la circulation en 1832, mais qui à cette époque était encore inachevé, car il n'était pas encore livré à l'usage des bâtiments de mer. Il présente entre les deux points extrêmes un développement d'environ 345 kilomètres, dont 86 seulement sont creusés de main d'homme (2). Le reste se compose de lacs et de fleuves naturellement navigables

(1) En ce moment (1837) on traite du rachat de cette redevance qui, alors, serait abolie.

(2) Les canaux y sont au nombre de cinq. Il y a, en outre, 31 kilomètres et demi du cours de la Gotha qu'on a améliorés.

ou qu'on a pu aisément rendre tels. Il a coûté 11 millions et demi de rixdalers, ce qui fait environ 24 millions de francs. Les soldats y ont travaillé activement pendant les années qu'a duré la dernière reprise des travaux. A une date assez récente, le nombre des journées, par eux fournies, s'élevait à 2,854,300. En outre, pendant le même espace de temps, ils avaient donné 2,720,657 journées à différents autres ouvrages.

L'éducation de travail que les troupes ont reçue pendant l'exécution du canal de Gothie, a procuré au pays un grand nombre d'excellents ouvriers. D'après ce que vous savez déjà, est-il besoin de dire qu'elle a renforcé la discipline de l'armée et fortifié la santé des hommes? Le gouvernement suédois n'a d'ailleurs rien négligé pour faire aimer des soldats la participation aux travaux. L'administration de la guerre veillait soigneusement à ce que les vivres leur fussent vendus à des prix modérés, et à ce que leurs économies ne fussent pas dévorées par des parasites.

L'emploi des troupes suédoises aux travaux publics présente une circonstance digne de remarque. A en juger d'après ce qui s'est passé pour l'armée française, une condition à peu près de rigueur pour que les soldats eussent du cœur à l'ouvrage, serait que les travaux auxquels on les appliquerait fussent militaires par quelque côté. Le canal de Gothie, pourtant, était un travail exclusivement civil, et les troupes l'ont exécuté avec un zèle incontestable. Est-ce que cette expérience contredirait une conclusion que les travaux de l'armée française semblaient péremptoirement motiver, et qui a eu l'adhésion, en France, des militaires les plus distingués? Ne serait-ce pas plutôt une différence résultant de la diversité des caractères nationaux?

Il semble qu'il soit nécessaire au soldat français, même

en travaillant, de flairer la poudre à canon. Il est extrêmement accessible au sentiment de l'honneur guerrier ; il l'est moins à celui de l'intérêt, et pourtant l'intérêt est un des mobiles sur lesquels on doit le plus compter pour déterminer l'armée au travail. Lorsque le soldat français n'a pas lieu de croire qu'il y a de la guerre dans ce qu'il fait, il lui paraît qu'on lui impose un devoir auquel il n'est pas tenu, et qui est au-dessous de sa dignité ; il se sent humilié. Le soldat suédois, chez qui ce sentiment de fierté militaire, un philosophe dirait volontiers de vanité, est beaucoup moins vif, n'éprouve pas au même degré ce besoin. Sur lui l'intérêt a de la prise ; et rien de plus respectable que l'intérêt, lorsqu'il se traduit par un travail d'utilité publique en échange d'un modique salaire ; mais il est un autre sentiment non plus individuel, tout patriotique au contraire, dont le soldat suédois est animé et qui suffit à le soutenir lorsqu'il accomplit des œuvres semblables au canal de Gothie. Il sait que l'œuvre qui lui est commandée est utile à son pays, et il n'en faut pas davantage pour qu'il l'accomplisse avec satisfaction et persévérance. Le sentiment froid et calme de l'intérêt public possède chez le soldat suédois une puissance motrice qui n'agit point avec la même intensité sur le soldat français ; chez celui-ci le mobile le plus efficace est un dévouement enthousiaste, prompt à prendre la forme d'une belliqueuse ardeur. Le soldat français a, en un mot, au plus haut degré l'esprit militaire. Il l'a d'une façon exclusive, et c'est tout à la fois chez lui une force et une faiblesse.

Indépendamment de cette dissemblance des tempéraments nationaux, qui suffirait à expliquer la diversité des résultats obtenus dans les deux pays, en les supposant également bien constatés et définitifs, il existe une diffé-

rence profonde entre l'existence du soldat français et celle du suédois, et il n'en faudrait peut-être pas davantage pour leur donner, en présence du travail, des dispositions fort différentes. Le soldat français habite une caserne où il ne voit que ses pareils; il respire constamment une atmosphère militaire. Le soldat suédois passe sur le champ qu'il cultive la majeure partie de son temps. Il est en contact perpétuel avec les populations laborieuses et vit de leur vie. Ses compagnons d'armes sont moins ses voisins que les paysans voués au travail de la terre, œuvre civile s'il en est. Sauf un très-petit nombre d'exceptions, nos soldats sont célibataires; tout soldat suédois, au contraire, est marié. Le Suédois se fait soldat, précisément pour avoir un établissement qui lui permette de se marier. Une fois dans son torp, il recherche une ménagère, et, investi d'un petit domaine, il peut en trouver une à son gré. Ainsi, avec le soldat suédois, le mariage n'est pas l'exception, il est la règle. De là une situation d'esprit opposée à celle qu'on pourrait observer dans une armée exclusivement composée de soldats célibataires. Le soldat marié est par cela même plus sensible à l'intérêt. Il est plus rangé; la vie de famille le soustrait à la domination exclusive du sentiment militaire. Le soldat français a son pain cuit; chaque matin, en se levant, il est assuré de trouver sa ration; le Suédois, même sur son torp, loin des travaux publics, est obligé de demander sa pitance à la terre qui ne la lui livre qu'à la sueur de son front, pour sa femme et pour ses enfants comme pour lui-même.

Le mariage des soldats, disons-le en passant, serait dans les armées européennes une innovation radicale, dont les amis de la paix et de la liberté auraient à s'applaudir. Une fois mariés, les soldats ne constitueraient pas une sorte de tribu, à part de la population. Moins

belliqueux que des célibataires, leurs intérêts seraient plus intimement confondus avec ceux de leurs concitoyens. Des armées pareilles, médiocres pour l'agression, mais excellentes pour la défense, jalouses de l'ordre et sans péril pour la liberté, appréciant dans leur plénitude les bienfaits de la paix, sont de celles que, dans notre état avancé de civilisation, nous devons souhaiter à l'Europe.

Je conviens qu'il ne sera pas facile de déterminer l'unanimité des grands gouvernements à adopter comme une règle le mariage des soldats, et tant que ce ne sera pas convenu pour tout le monde également, personne ne voudra s'y risquer, parce que les États dont l'armée serait composée, à peu près exclusivement comme aujourd'hui, de soldats célibataires, auraient, par rapport aux autres, une trop grande puissance d'agression. Or, obtenir l'assentiment unanime des grands gouvernements européens pour un objet de ce genre, est un espoir à peu près chimérique, à moins que l'opinion, qui est la reine du monde, ne le demande énergiquement de toute part, ce qui n'est peut-être pas près de se faire.

Ce serait cependant s'abuser que de croire qu'une armée ainsi organisée manquerait d'élan. Les populations européennes recèlent dans les replis de leur cœur une ardente passion pour l'aventure, lorsque celle-ci se produit sous la forme de la guerre. On ne court donc pas le risque d'éteindre complètement en elles le feu guerrier. On doit plutôt croire qu'on ne le modérera jamais assez. L'armée indelta donne la preuve de ce qui se conserve d'esprit militaire dans les circonstances qui y semblent le moins favorables. Malgré les intérêts et les liens de famille qui rattachent les soldats suédois au sol, jamais on ne leur a fait un appel qu'on ne les ait vus empressés à s'y rendre. Si l'on demandait des volontai-

res, tous voudraient en être. Et, une fois partis, jamais on ne les entendit soupirer après le retour.

L'armée indelta peut être citée à l'appui d'une opinion que je vous ai signalée déjà, que la constitution ancienne des peuples européens comportait, au moyen de quelques transformations, l'application de l'armée à la production, et que les nations qui n'auraient pas, comme la France, fait table rase, seraient tout aussi voisines de cette combinaison de l'utilité civile avec l'utilité militaire que nous pouvons l'être nous-mêmes, sinon davantage. L'esprit des siècles qui ne sont plus nous était apparu dans les régiments-frontières de l'Autriche; mais nulle part le génie des temps anciens n'éclate comme dans l'armée indelta de la Suède. Sous ce rapport, cette armée se recommande à l'attention du philosophe et de l'historien, aussi bien que de l'économiste. C'est comme une armée du passé appropriée par des mains habiles aux convenances des temps modernes.

D'un autre point de vue, l'armée indelta serait également digne d'être étudiée. Elle est le résultat logique d'une politique suivie de longue main par les rois de Suède, de même que l'armée française, malgré toutes les révolutions que nous avons subies, dérive non moins nécessairement d'un plan anciennement adopté par nos rois.

En France, les rois, malgré les grandes possessions qui avaient composé l'apport de Hugues Capet à la couronne, eurent affaire à des vassaux qui étaient non-seulement leurs égaux, mais bien leurs supérieurs, par l'étendue de leurs domaines. Investis d'une souveraineté nominale, ils trouvaient des antagonistes redoutés dans les grands feudataires. Ils les opposèrent d'abord les uns aux autres; puis, au bout d'un certain temps, ils eurent l'idée d'entretenir des troupes permanentes faciles à

déplacer, et complètement à leur discrétion, avec lesquelles, peu à peu, ils les réduisirent tous. Plus tard, quand les grands vassaux eurent disparu, quand Richelieu et Mazarin eurent soumis ou dispersé les restes de la féodalité, les armées permanentes devinrent entre les mains de nos princes des instruments d'agression contre l'Europe entière. C'est de là qu'a découlé la constitution présente de notre armée; de là, je dirai plus, le système militaire de l'Europe actuelle. En politique, ainsi qu'on le dit en mécanique, la réaction est toujours égale et contraire à l'action. Les rois de France tenant sur pied de grandes armées, les autres souverains en eurent, à leur tour. Les rois de France menaçant l'Europe, l'Europe, de son côté, prit vis-à-vis d'eux une attitude menaçante. Cette situation s'est perpétuée à travers mille incidents, à travers des cataclysmes, et nonobstant la puissance que les intérêts pacifiques ont acquise, elle subsiste encore et cause d'énormes dépenses aux peuples civilisés. Ainsi, un plan ancien dont on ne peut contester la sagesse, eu égard aux besoins de l'époque où il fut conçu, suivi plus tard hors de saison et dénaturé par l'ambition des princes, est la principale peut-être des causes pour lesquelles l'Europe aujourd'hui entretient malgré elle, sans nécessité, un état militaire qui obère les populations.

La royauté, en Suède, avait une position tout autre que celle des successeurs de Hugues Capet. L'aristocratie en présence de laquelle elle se trouvait n'offrait pas les grandes individualités qui se dressaient en face du souverain en France. Au moment donc où tout le continent européen secoua le joug féodal et devint monarchique, l'attitude des princes suédois put et dut être différente de celle de nos rois; l'intérêt des populations et celui de leur propre autorité ne les portaient pas à

anéantir les institutions des temps anciens ; ils n'eurent qu'à les transfigurer à leur profit. Ils reprirent des fiefs distraits du domaine de la couronne, et ils s'en servirent pour développer la prospérité du pays et pour leur propre grandeur ; ils se créèrent ainsi une puissance militaire qui les fit respecter au dehors et qui leur fut personnellement dévouée. Les rois de Suède pouvaient maintenir des fiefs qui, au lieu d'être des provinces, n'étaient que de simples domaines : il leur suffisait de prendre des mesures pour que les tenanciers restassent sous leur dépendance. C'était facile, et Charles XI y réussit au moyen de l'institution des *bostæller* dévolus viagèrement à l'état-major de l'armée indelta.

Ainsi, après une longue série de siècles et à la suite des grandes révolutions qui, chez nous surtout, on le croirait du moins, devraient avoir causé une solution générale de continuité, les deux armées, française et suédoise, portent chacune l'empreinte du passé de leur pays ; tant il est vrai que les nations subissent les conséquences de leurs traditions, comme les individus celles de leurs antécédents ! Dans leurs innovations les plus radicales, les nations agissent sous l'influence de leur histoire et sous l'entraînement de leur ancien régime, lors même qu'elles se flattent de s'y être entièrement soustraites. Vainement elles avaient secoué la poussière de leurs pieds ; elles n'en gardent pas moins la marque des espaces qu'elles ont traversés ; elles obéissent presque indéfiniment à l'impulsion que jadis elles avaient reçue ou s'étaient donnée. Napoléon est le légataire de Louis XIV. La Convention a copié et continué, quoi qu'elle en eût, Louis XI et Richelieu, exterminateurs impitoyables de la féodalité, fondateurs sanglants de l'unité nationale. A ce point de vue, on reconnaît qu'un siècle, en même temps qu'il porte la responsabilité des actes des générations qui

l'ont précédé, règle jusques à un certain point les destinées des générations qui vont suivre. Ce devrait être un motif de plus assurément pour que chaque époque, par pitié du moins pour ses héritiers, se contint dans ses écarts.

## QUINZIÈME LEÇON.

### **De l'armée prussienne dans ses rapports avec la production.**

C'est une remarquable solution d'un grand problème économique que cette armée suédoise, composée de 42,000 hommes de bonnes troupes de toutes armes et entretenue avec un budget de 9 millions. L'armée prussienne, dont aujourd'hui je vous entretiendrai, ne se recommande pas moins à l'admiration des amis du progrès et à l'attention des partisans d'une économie judicieuse. Elle n'est pas spécialement consacrée aux travaux publics, et même, en tant qu'armée, elle ne coopère aucunement à la production; mais les soldats inscrits sur les rôles y participent extramilitairement, si je puis parler ainsi, sur une échelle relativement non moins vaste que l'armée suédoise.

Ces deux armées contribuent par leur labour à l'accroissement de la richesse publique, et c'est entre elles une ressemblance honorable; mais elles diffèrent profondément dans leur constitution intime. L'armée de la Suède dérive par son organisation des siècles antérieurs; celle de la Prusse doit être envisagée comme une création de la civilisation moderne.

Un des attributs distincts de cette civilisation, c'est la science administrative. Les peuples actuels ont des

habitudes d'analyse, un esprit d'ordre dans les détails que facilitent prodigieusement un mode de numération inconnu de l'antiquité (1) et des méthodes de comptabilité infiniment supérieures à celles des anciens. Le perfectionnement des voies de communication et du service des postes leur offre, pour la transmission des ordres et des rapports, des moyens qui accélèrent et simplifient les opérations. L'armée prussienne est la mise en œuvre de ces acquisitions administratives, organisée par des esprits éminents et maintenue à la faveur d'une vertu sans laquelle les meilleurs règlements deviennent bientôt une lettre morte, je veux dire la vigilance.

Toutefois, ce qui la caractérise plus particulièrement encore, ce qui la distingue de toutes les armées du monde, y compris même, à certains égards, celle de la France, ce qui lui imprime un cachet qui n'appartient qu'à elle, c'est la vaste et habile application qu'elle offre du principe d'égalité. Éclore sur le sol français avec la liberté, et plus assurée peut-être parmi nous de l'avenir que celle-ci, la pensée de l'égalité devant la loi, unie aux perfectionnements administratifs les mieux entendus, a fourni la base de la constitution militaire de la Prusse, plus encore que de la nôtre.

C'est une maxime vieille comme le monde, qu'en temps de guerre l'État a le droit de revendiquer le service de tous les hommes capables de porter les armes. A diverses époques, chez les modernes tout comme chez les anciens, on a, dans des cas de nécessité, appelé sous les drapeaux tous les hommes aptes au service. Louis XIV, quand vinrent pour lui les jours de revers, employa cette dernière ressource, non sans effet. Le grand Frédéric, au moment où il eut toute l'Europe sur les bras, y eut

(1) L'emploi des chiffres dits arabes, avec la convention qu'un chiffre prend une valeur décuple en avançant d'un rang vers la gauche.

également recours. De même la révolution française, au plus fort du péril, ayant à lutter à la fois contre le dehors et contre le dedans, fit des levées en masse ; mais avec la précaution d'employer de préférence à l'intérieur le pêle-mêle des soldats improvisés. La levée en masse peut être considérée comme passée à l'état de tradition obligatoire dans nos départements de l'Est. En somme, cependant, ce remède héroïque n'a donné le plus souvent que des résultats médiocres. Des masses mal disciplinées et plus mal instruites ne présentent à l'ennemi qu'une faible résistance. Les militaires s'accordent à regarder la levée en masse comme un moyen extrême dont il ne faut user que passagèrement, même dans les cas désespérés.

La landwehr prussienne n'est pourtant autre chose qu'une levée en masse ; mais c'est une levée sagement organisée et soigneusement disciplinée à l'avance. Pour parler plus exactement, c'est la réunion de la jeunesse seule ; mais tous ces jeunes gens ont préalablement été initiés à tous les détails de la vie militaire. Tout en vivant chez eux de la vie civile, ils sont, par l'effet d'excellentes combinaisons administratives, comme s'ils étaient assemblés. Ils connaissent leurs chefs, leurs frères d'armes ; ils savent où ils trouveront leur drapeau, leurs armes, le mot d'ordre. Grâce à cette innovation, le budget militaire de la Prusse, en temps de paix, est moindre qu'autrefois, et bien inférieur à celui de toutes les autres grandes nations. Par elle, la Prusse a beaucoup de soldats, en n'entretenant qu'une médiocre armée permanente. Elle possède un noyau excellent, des cadres parfaitement constitués, dans lesquels se groupe régulièrement, au premier appel du souverain, une multitude d'hommes exercés. Équipements, munitions, chevaux, artillerie,

ambulances, tout est prêt ; et ainsi une armée de plusieurs centaines de mille hommes peut en un clin d'œil sortir du sol, pour ainsi dire, avec son matériel complet, et se mettre en ligne pour la défense de la patrie.

Lorsqu'on ne possède pour toute ressource militaire qu'une armée permanente, on est placé entre deux inconvénients, celui d'une armée insuffisante en temps de guerre, et celui d'une armée fort onéreuse aux populations en temps de paix. On est entre un péril éloigné ou éventuel et une gêne incessante ; il faut choisir. Pour présenter la même pensée sous une autre forme, dans l'organisation militaire d'un pays, l'homme d'État a deux nécessités presque contradictoires à satisfaire, celle d'une armée assez puissante pour protéger efficacement, dans tous les cas, l'indépendance nationale, et celle d'une sévère économie. Nulle part peut-être ces deux besoins opposés ne sont aussi pressants qu'ils l'étaient il y a un demi-siècle, et qu'ils ont continué de l'être dans la monarchie du grand Frédéric.

La Prusse est parmi les États de l'Europe celui qui, toutes choses égales d'ailleurs, semble obligé d'avoir la force militaire la plus considérable, car elle a proportionnellement plus de forteresses qu'aucun autre ; c'est de même celui qui, pour une même superficie, offre le plus grand développement de frontières. Voltaire la comparait à une paire de jarretières ; de son temps, en effet, elle formait une longue lisière le long de la mer sur le sable, et une autre zone à peu près perpendiculaire à la première, qui consistait principalement dans la Silésie. Bien que depuis elle se soit agrandie, elle n'en a pas moins conservé cette configuration irrégulière et stratégiquement désavantageuse. Enfin sa prétention de compter parmi les puissances du premier ordre, avec une population médiocre, prétention parfaitement jus-

tifiée par l'éclat des lumières qui la distinguent et par la vigueur de sa civilisation, lui impose l'obligation d'un très-grand état militaire.

D'un autre côté, la Prusse est parmi les grands États européens un de ceux qui éprouvent le besoin le plus impérieux d'une stricte économie ; elle est de tous celui dont le territoire est le moins productif. La stérilité des sables du Brandebourg est proverbiale. Il est assez exact, entre certaines limites, de dire que le budget d'un État est proportionnel aux ressources des peuples qui le composent. Le budget de la Prusse est de 443 millions de francs (1). Si donc elle voulait entretenir une armée nombreuse, constituée sur le pied de l'armée française, par exemple, presque tous ses revenus y seraient absorbés.

Dans cette situation difficile le gouvernement prussien a fait de grands efforts que le succès a couronnés. Il possède aujourd'hui une armée régulière de plus de 300,000 hommes, dont l'âge ne dépasse pas 32 ans pour les soldats, sauf un petit nombre d'exceptions ; elle est bien exercée, elle est profondément nationale ; derrière cette armée une réserve exercée pareillement, car tout entière elle a passé par les rangs de l'armée, est composée d'environ 250,000 hommes de 32 à 39 ans ; et ce vaste effectif ne coûte à l'État que 108 millions de francs (2).

(1) C'est le montant indiqué, pour l'année 1856, par l'*Almanach de Gotha*, de 1857. M. Moreau de Jonnés fils (*La Prusse, son progrès politique et social*, p. 454), porte le budget prussien, pour 1847, à 204 millions seulement. En 1842, c'était de 210 millions. M. de Caraman, pour 1825, indique 185 millions.

(2) C'est le chiffre que je trouve dans l'*Almanach de Gotha*, de 1857, relativement à l'exercice de 1856, pour le budget de la guerre qui comprend les fortifications et les arsenaux. Il y avait en outre 3 millions de dépenses extraordinaires. En 1847, le budget de la guerre était de 97 millions. En 1825, de 85 et demi.

C'est que la Prusse avait reçu de solennelles leçons d'une main qui excelle à former et les hommes et les peuples, celle de l'adversité. Franklin l'a dit : L'expérience tient une école où les leçons coûtent cher. La Prusse les avait chèrement payées, ces leçons, mais elle en a bien profité.

Lors de la guerre de 1806, la veille de la bataille d'Iéna, la monarchie prussienne comptait 10 ou 11 millions d'habitants ; sa force militaire était de 250,000 hommes, dont 43,000 de cavalerie et 12,000 d'artillerie. Le revenu total de l'État était de 133 millions, dont 74 étaient consommés par l'armée. Les troupes étaient composées pour moitié d'étrangers ramassés en tous lieux. On y retrouvait le système administratif qui a régné longtemps dans presque toutes les armées de l'Europe : les régiments et les compagnies étaient pour leurs chefs une sorte de ferme dont ils tiraient le plus de revenu possible ; les capitaines exploitaient leurs compagnies ; les colonels, leurs régiments. A cette époque, en Prusse un régiment rapportait à son colonel jusqu'à 12,000 francs, c'était une fortune. En revanche l'existence des officiers inférieurs était chétive, celle des soldats misérable. Le privilège nobiliaire était la loi de l'armée : pour être officier il fallait être noble, excepté dans les hussards et dans l'infanterie légère, qu'on réputait troupes irrégulières, et dans le corps spécial de l'artillerie qui exige des connaissances acquises, et où l'on permettait à la roture d'occuper tous les grades, parce que les roturiers à peu près seuls se donnaient la peine d'apprendre ce qu'il fallait savoir. L'avancement avait lieu par ancienneté, à peu près exclusivement, de sorte que, depuis et y compris le grade de capitaine, le commandement de l'armée était confié à des hommes âgés, hors d'état de supporter les fatigues de la guerre.

L'armée offrant une multitude d'hommes sans aveu, la discipline était brutale et humiliante.

Ces diverses circonstances contribuèrent, autant que le génie de Napoléon, à l'issue si fatale pour la Prusse de la campagne de 1806.

Après que la monarchie prussienne se fut soumise à son vainqueur, le roi Frédéric-Guillaume III médita sur les causes de ses désastres. Par son ordre, quelques hommes d'une capacité éprouvée qu'il avait autour de lui, se mirent à étudier l'organisation de cette armée française qui leur avait porté un coup si funeste. Ils comprirent alors la puissance de ce principe d'égalité en vertu duquel chaque soldat français porte son bâton de maréchal dans sa giberne, et bientôt l'abolition complète des privilèges nobiliaires dans l'armée prussienne fut prononcée. Ils s'approprièrent, autant qu'ils le purent, notre mécanisme militaire. La paix de Tilsitt avait interdit au roi de Prusse d'entretenir une armée de plus de 40,000 hommes. Surveillé de près comme il l'était, il ne dépassa pas ce nombre; mais il appela successivement sous les drapeaux une grande quantité de ses sujets, de sorte qu'avec 40,000 hommes seulement présents à chaque instant sous les drapeaux, il possédait néanmoins beaucoup plus de 40,000 soldats (1).

Telle est l'idée mère du système actuel de la *landwehr* prussienne. Cet artifice imaginé par le vaincu pour se dérober à l'œil sévère et ombrageux de Napoléon, est devenu un principe organique qui fonctionne aujourd'hui à ciel ouvert, avec un succès inespéré. En 1813, lorsque la Prusse, dont les soldats avaient suivi les nô-

(1) C'est ce qu'on appelait le *Kremper system*. Des dépôts furent établis dans les forteresses. C'était en 1810. Ils se composaient de cadres d'instructeurs par les mains desquels passaient successivement les recrues désignées sous le nom de *kremper*.

tres en Russie, passa dans la coalition contre la France ; elle put, au bout de trois mois, à l'aide du système qu'elle avait pratiqué en silence, mettre en ligne 130,000 hommes au lieu de 40,000 ; cependant, à cette époque, elle n'avait recouvré aucune des provinces qu'elle avait perdues en 1807, et sa population n'était que de 5 millions d'âmes. Trois mois plus tard, lorsque l'armistice de Dresde eut expiré, elle eut 205,000 soldats, dont 170,000 en campagne. C'est comme si la France actuelle avait sous les armes plus de 1,400,000 soldats, dont 1,150,000 dans les armées d'opération.

L'égalité, je l'ai dit, est la loi de l'armée prussienne. Non-seulement tout le monde est admissible à tous les grades, en justifiant de certaines conditions de capacité, de mérite et d'honneur ; mais tout le monde passe dans les rangs comme simple soldat. Le remplacement est interdit. Chacun, quelle que soit sa naissance ou sa fortune, doit demeurer un certain temps sous les drapeaux, et servir de sa personne. Les hommes dont la santé est délicate, ou qui n'ont pas la taille, sont employés dans les écritures, dans les magasins de l'armée, en un mot dans des fonctions compatibles avec leur état physique.

Le principe de l'égalité politique reçoit ainsi une éclatante sanction sous la forme de la fraternité des armes. Rien ne semble plus fondé en raison que cette obligation du service étendue à tous les citoyens. Puisque le recrutement est un impôt (on l'a appelé en France l'impôt du sang), pourquoi les uns, qui n'ont à faire valoir aucun motif d'exemption, à titre de fils aîné de veuve par exemple, en seraient-ils affranchis, par la faveur du sort, tandis que les autres le supporteraient tout entier ? Et puis est-il juste de permettre aux classes aisées de s'en exempter moyennant un léger sacrifice pécuniaire ?

En Prusse aujourd'hui, tout le monde, sans murmu-

rer, accepte et accomplit ce devoir envers la patrie. En instituant pour tous le devoir militaire, le gouvernement prussien, par des mesures intelligentes et sages, a pris à tâche de le faire goûter de la population ; il a fait appel à l'intérêt et au sentiment de l'honneur. Il entrait dans ses vues d'économie de ne retenir chacun sous les drapeaux que pendant un espace de temps limité, et c'était nécessaire pour que la population se pliât sans trop de peine à l'obligation qu'on lui imposait ; mais, avec un court séjour dans les rangs, il était à craindre que l'esprit guerrier ne s'éteignît et que l'armée n'eût de militaire que l'habit. En conséquence, rien n'a été négligé pour exciter et pour entretenir dans le pays les dispositions et les habitudes militaires, dans ce qu'elles ont de hautement avouable. Tout en Prusse rappelle sans cesse à chaque citoyen qu'il est soldat, qu'il l'a été et qu'il peut être appelé à le redevenir ; tout lui dit et lui prouve qu'il est glorieux et utile de l'avoir été ou de l'être. Tout tend à perpétuer en lui la bonne tenue et le respect de la règle, qualités qu'on acquiert sous les drapeaux, et qui rendent plus facile le retour à la vie militaire quand les nécessités l'exigent.

Ainsi nul n'est admissible aux emplois, s'il n'a payé sa dette militaire au pays. Il y a plus : celui qui a été soldat pendant un temps déterminé, acquiert par cela même un titre aux fonctions publiques. Depuis le simple soldat jusqu'au général, tous les citoyens qui ont servi ont sous ce rapport un droit proportionné à l'étendue et à l'importance de leurs services. Les administrations publiques, telles que les douanes, les postes, les contributions, sont rigoureusement tenues de réserver des places aux militaires dans une proportion établie. La même pratique est imposée aux magistrats des villes et aux administrations locales ou spéciales. Les officiers

deviennent souvent directeurs des postes, ce qui, dans le royaume de Prusse et généralement en Allemagne, est une fonction haut placée dans la considération publique. Après neuf ans de service, les sergents-majors ou les maréchaux des logis chefs sont particulièrement désignés pour les bureaux de l'administration générale, l'enregistrement, les octrois; les sous-officiers et les soldats sont placés dans les emplois inférieurs des municipalités, aux barrières des routes (où l'on exige un péage), aux différents postes de surveillance répartis sur les frontières. Le gouvernement tient la main, avec sollicitude et fermeté, à ce que ces règles ne soient point enfreintes (1). A côté de ces avantages positifs attachés au métier des armes, il en est d'autres que l'amour-propre ne dédaigne pas. Ainsi aux citoyens qui n'ont pas servi, il est interdit de porter la cocarde nationale dans les cérémonies publiques; tandis que ceux qui ont satisfait à ce devoir ont le droit d'y paraître avec l'uniforme du régiment auquel ils ont appartenu.

A l'entrée d'un village prussien, vous trouvez un écriteau qui en indique le nom; mais, au lieu d'y joindre la designation d'une province ou d'un arrondissement, on le fait suivre du numéro du bataillon, du régiment et de la compagnie. Comme pour rappeler les habitants aux usages militaires, l'administration civile a emprunté

(1) Comme toute bonne mesure profite au gouvernement qui la prend, et que tout acte de justice doit être avantageux à son auteur, cette bienveillance pour les militaires produit au gouvernement prussien lui-même une assez grande économie: par cela même que, arrivés à un certain âge, les officiers et sous-officiers ont droit à des fonctions civiles et les obtiennent, le trésor n'a pas de retraite à leur servir. Dans l'intérêt de ces vieux serviteurs du pays, il est expressément stipulé qu'au cas où les fonctions civiles qu'ils obtiendraient ne leur rapporteraient pas un traitement égal à la pension de retraite indiquée par la loi, l'État en servirait le complément.

à l'armée plusieurs des formes qui lui sont propres; mais ceci est ancien en Prusse.

Enfin l'existence des militaires en activité de service est entourée de soins et de bien-être. Le traitement des officiers est élevé. D'après des renseignements que j'ai lieu de croire exacts, mais qui remontent à quelques années déjà, un colonel d'infanterie, en Prusse, reçoit 9,883 fr.; un chef de bataillon, 7,078 fr.; un capitaine de première classe, 4,808 (1) : c'est plus que chez nous, surtout si l'on réfléchit que la vie est moins chère en Prusse qu'en France. Les retraites sont pareillement supérieures aux nôtres. Celle d'un lieutenant général est de 7,462 fr.; celle d'un colonel est de 4,303; celle d'un capitaine de première classe, de 2,707 fr.; chez nous le maximum de la retraite est pour un général de 6,000 fr.; pour un colonel, de 3,000; pour un capitaine, de 1,600 (2). Les simples soldats sont très-convenablement nourris et vêtus. Pour donner la mesure du changement opéré en cela par le nouveau système, nous rapprocherons la somme consacrée autrefois à un soldat de ce qu'il a coûté depuis. Avant 1806, on dépensait pour chaque homme 146 fr. 55 c., et dans cette somme, la solde entraînait pour 89 fr. 04 c.; quinze ans après, y compris les vivres et le pain, c'était 234 fr. 54 c., sur quoi la solde comptait pour 133 fr. 56 c.

(1) Les officiers inférieurs sont moins favorablement traités. Au service, un lieutenant reçoit 1,336 fr., et un sous-lieutenant 739 fr. Cela tient à ce qu'en Prusse les différences hiérarchiques sont plus marquées qu'en France, généralement; c'est même vrai dans le civil comme dans le militaire.

(2) En France, l'officier qui est resté douze ans dans son dernier grade a une retraite d'un cinquième en sus. Les pensions de retraite des lieutenants et sous-lieutenants sont, en Prusse, proportionnellement plus fortes que leurs traitements d'activité. Elles s'élèvent à 835 fr. et à 668 fr. Chez nous, il en est de même; leurs maxima sont de 1,200 fr. et de 1,000 fr., non compris le cinquième dont il vient d'être parlé.

La force militaire de la Prusse comprend : 1° une armée de ligne ; 2° le premier ban de la landwehr ; 3° le second ban ; 4° enfin la landsturm, qui est l'arrière-ban ou la dernière réserve.

L'armée de ligne se forme au moyen des levées qui ont lieu chaque année sur les jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans ; les soldats sont astreints par la loi à trois ans de service. A la date un peu ancienne, il est vrai, d'un écrit fort détaillé et rempli d'intérêt, que j'ai entre les mains (1), le pays présentait chaque année 100,000 jeunes gens au recrutement (2) ; les infirmités, les non-valeurs réduisaient ce nombre à 80,000, parmi lesquels se recrutait l'armée de ligne. Mais on ne prend pas toute la classe, à la fois du moins, et tous ne restent pas trois ans sous les drapeaux. Le service est abrégé par divers motifs ; jusques à l'année actuelle, la durée effective du service excédait peu ou n'excédait pas deux ans. Mais à partir d'aujourd'hui, le gouvernement prussien paraît résolu à exiger la durée entière de trois ans. Déclaration en a été faite, dans le courant de la session dernière, aux chambres prussiennes, et le budget du ministère de la guerre doit être réglé en conséquence.

Au nombre des causes qui restreignent la durée du service, est une immunité qu'il faut considérer comme un hommage rendu aux lumières, et dont, par conséquent, s'accommode la loi d'égalité. Quiconque justifie de son instruction par des titres universitaires n'est obligé qu'à un an de service au lieu de trois ; à l'expiration

(1) *Essai sur l'organisation de la Prusse*, 1831, par M. le général marquis de Caraman. Réimpression de 1820.

(2) La Prusse comptait alors 13 millions d'habitants ; elle en a 17 et demi aujourd'hui.

de l'année, le jeune soldat lettré reçoit un congé de deux ans (1).

Les engagements volontaires avant l'âge de la levée sont permis et encouragés. On peut s'enrôler à dix-sept ans. On distingue une classe particulière de volontaires, celle des jeunes gens qui aspirent à devenir officiers, et qui, à cet effet, s'engagent au sortir du collège. Tout en étant assimilés aux autres soldats, ces volontaires suivent des cours qui ont lieu à cet effet, et ils passent, moyennant examen, enseignes d'abord, officiers ensuite.

Cette armée de ligne, qui est la seule force militaire constamment sur pied, présente moyennement un effectif d'un peu plus de 100,000 hommes; je dis moyennement, parce qu'à l'approche de l'automne et après les grandes revues, des congés temporaires sont accordés, et que les 120 ou 130,000 hommes sous les armes dans la belle saison, se réduisent à 80 ou 90,000 pendant l'hiver.

Après trois années au plus de service pour la masse, et une seule année pour ceux qui sont munis de titres universitaires, les hommes font partie de ce qu'on appelle la réserve de guerre (*kriegs reserve*). Si la guerre survenait, ils seraient rappelés immédiatement sous les drapeaux, et rentreraient dans les régiments d'où ils seraient sortis. Après avoir été classés deux années dans la réserve de guerre, ils appartiennent au premier ban de la landwehr jusqu'à trente-deux ans. Parvenus à cet âge, ils passent dans le second ban, et sont alors à peu près affranchis de toutes les obligations militaires; car, pour ce second ban, le devoir n'est plus que nominal. A trente-neuf ans, on cesse d'appartenir à la landwehr. La landsturm, qui n'existe que de nom, et qui ne serait

(1) Pour jouir de cette exemption, l'on est tenu de s'armer et de s'équiper à ses frais, ce qui restreint le bénéfice de l'égalité.

convoquée que dans le cas d'une invasion formidable, se compose de tous les hommes de trente-neuf à cinquante ans, et des jeunes gens de dix-sept à vingt qui seraient en état de marcher.

Le premier ban de la landwehr est astreint à deux revues par an, l'une de huit jours au printemps, l'autre de trois semaines en automne. A cette dernière époque ont lieu les grandes réunions et les grandes manœuvres. Les observateurs qui en ont été témoins disent que la tenue des hommes y est parfaite. La discipline s'exerce alors dans toute sa rigueur. Les soldats de la *kriegs reserve* participent à ces exercices.

Pour l'application de la loi qui règle tout le système (1), un pouvoir discrétionnaire assez étendu a été réservé au gouvernement. Il se manifeste particulièrement dans l'appel des jeunes hommes à ces grandes revues de l'automne, auxquelles il ne convenait pas que tout le monde indistinctement fût convoqué. En cette circonstance, le gouvernement prussien use de la faculté qui lui est laissée sur une grande échelle, mais avec discernement: il distribue les dispenses avec équité; il a égard aux besoins actuels de l'industrie agricole ou manufacturière; il tient compte même des situations individuelles. Aussi cette convocation générale et périodique des hommes les plus valides, qui, au premier abord, semble devoir être gênante pour les populations, vexatoire même, n'excite-t-elle aucune plainte. Elle est acceptée et a passé dans les mœurs du pays.

Résumons rapidement les avantages économiques et politiques de cette organisation.

La Prusse, dont le budget total est de moins de 450 millions de francs, a résolu le problème d'avoir,

(1) La loi est du 3 septembre 1814.

tant en landwehr du premier ban qu'en armée de ligne, 300,000 hommes de bonnes troupes qui ne lui coûtent, avec les services annexes, que 108 millions. Chez nous les seuls ministères de la guerre et de la marine, avec les pensions, absorbent au delà du montant de toutes les dépenses de la Prusse (1).

Dans la force vive du pays, cette portion qui se compose des bras reste, en majeure partie, appliquée aux diverses opérations des diverses branches de l'industrie. Quant à cette autre portion qui comprend les capitaux, elle n'est pas retirée par l'impôt, des mains des contribuables, en aussi forte proportion qu'ailleurs; elle leur reste pour leurs besoins, leur activité productive et le développement de leur prospérité.

Une armée sincèrement constituée sur cette base est nationale par essence. Un prince à l'humeur conquérante aurait quelque peine à la lancer ardente sur l'Europe, pour satisfaire ses seuls caprices de domination. Un tyran trouverait plus difficilement en elle un instrument d'asservissement. Seul, le sentiment de la dignité nationale offensée pourrait provoquer chez elle l'exaltation guerrière. A moins d'une aberration générale de la société, il serait bien difficile d'en faire la complice volontaire d'un attentat flagrant contre les lumières ou contre la civilisation.

Et quoi de plus beau que cette fraternité militaire qui s'étend à tous les citoyens ! Quand tous ont ainsi

(1) En 1852 (je prends à dessein cette année antérieure à la guerre de Crimée), la dépense des deux ministères de la guerre et de la marine a été :

Guerre. . . . .	327,418,000 fr.
Marine. . . . .	86,557,000
Pensions militaires. . . . .	36,910,000
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>450,885,000 fr.</b>

Il est hors de doute qu'en 1857 la dépense aura été plus forte.

reçu ensemble et au même titre le baptême du drapeau, qu'ils ont été camarades, comme on l'est sous la tente ou au bivouac, ils conçoivent les uns pour les autres des sentiments de bienveillance et d'estime, qu'autrement leur cœur n'eût jamais connus. Celui qui aura senti pendant un an, dans le rang, contre son coude le coude d'un ouvrier, et qui deviendra ensuite chef de manufacture, ne pourra traiter son ci-devant compagnon d'armes que comme un homme dont le bien-être lui soit doux à lui-même.

Enfin l'éducation du corps, qu'en tout pays la bourgeoisie néglige trop, trouve son compte à cette obligation faite à toutes les classes de supporter les fatigues de la vie militaire au moins pendant un an.

Le principe d'égalité qui se révèle dans la loi du recrutement de l'armée prussienne, se reproduit dans les conditions de l'avancement (1).

Pour devenir officier il n'est qu'un moyen, le même pour tous, c'est de servir, de servir effectivement. On

(1) Il se peut, et je crois qu'il en est ainsi, qu'en Prusse, dans la pratique, on accueille des considérations peu conformes au principe d'égalité, lorsqu'il s'agit de recruter le corps des officiers et de pourvoir aux grades les plus élevés. C'est que les traditions de plusieurs siècles ne s'effacent pas aisément d'une manière complète, il s'en faut. Il n'est pas facile à un peuple de rompre entièrement avec son passé : c'est même plus que difficile. Les faveurs et les préférences qui sont accordées à telle ou telle classe dans la distribution des grades, et le grand nombre des nobles dans les grades élevés, n'infirmant point l'excellence de la loi constitutive de l'armée prussienne. Cette loi fonctionne aussi bien qu'il se peut présentement, eu égard aux opinions ou aux préjugés dominants, et à la composition actuelle du haut état-major, qui conserve et exerce naturellement une large part d'influence; mais en admettant qu'à quelques égards la législation relative à l'armée prussienne reçoive plus ou moins souvent une application contraire à la pensée du législateur, il faut reconnaître que c'est ce qui arrive à d'autres Codes, et ce qui ne les empêchera pas d'être réputés parfaits. Au surplus, la loi fondamentale de l'armée prussienne n'est pas violée dans la lettre, si elle est quelquefois mal observée dans son esprit.

n'obtient l'épaulette d'or ou d'argent qu'à la condition d'avoir porté l'épaulette de laine dans le rang. Aux dix-huit divisions militaires qui se partagent le territoire de la Prusse, sont attachées des écoles. Tout jeune soldat qui se présente pour en suivre régulièrement les cours, y est admis. Il subit ensuite un examen pour passer enseigne, grade qui n'existe pas dans notre armée et qui est intermédiaire entre celui d'officier et celui de sous-officier (1). Ce noviciat est indispensable pour devenir officier ; les princes du sang royal eux-mêmes font ce stage. Mais on n'est pas officier pour cela de plain-pied ; car le gouvernement prussien a multiplié les garanties dans l'intérêt de la chose publique et dans le sien propre. Il faut non-seulement avoir été six mois enseigne, mais avoir subi un nouvel examen, non d'une façon subreptice à huis clos, entre les quatre murs d'une salle de caserne, dans une petite ville de garnison, en présence de juges complaisants, mais solennellement, à Berlin même, devant une commission supérieure. L'instruction exigée des candidats est élevée (2).

Ce n'est pas tout. L'enseigne doit encore satisfaire à certaines conditions morales, et subir une appréciation

(1) L'enseigne est à peu près, dans l'armée prussienne, ce qu'est l'aspirant dans notre marine. Il y a un enseigne par compagnie.

(2) Je reproduis ici, d'après M. de Caraman, le résumé du programme de l'examen qu'il faut subir pour être enseigne et de celui qu'il est nécessaire de passer plus tard pour devenir officier.

On remarquera que ces renseignements remontent à une date un peu ancienne. Le programme a pu être remanié depuis ; mais le résumé qui suit n'en fait pas moins connaître l'esprit qui a présidé à l'organisation de l'armée prussienne et qui y prévaut toujours.

« Cet examen (qu'on subit pour devenir enseigne) a lieu sur l'orthographe, l'arithmétique, y compris les proportions et les fractions, les éléments de géométrie, de dessin topographique, de géographie ; on exige quelque connaissance de l'histoire universelle et de celle du pays, et une écriture lisible. Lorsque la commission a délivré un certificat d'aptitude, le commandant du régiment transmet au général de division le résultat

personnelle dont on fait juges les officiers mêmes du régiment dans lequel il veut être admis. Il faut d'abord

de l'examen et son opinion motivée sur le candidat; celui-ci adresse une proposition au roi, qui nomme.

« C'est parmi les enseignes qu'ont lieu ensuite les choix pour le grade d'officier.

« Il existe à cet effet, dans chacune des divisions de l'armée, une école dite de division, dont les cours durent trois ans; il y en a dix-huit, autant que de divisions, en y comprenant celle de la garde. Ces dix-huit écoles sont dirigées par des officiers de l'armée; elles sont particulièrement destinées à l'instruction de ceux qui veulent se présenter à l'examen d'enseigne. Le cours de la dernière année a lieu pour les enseignes qui se préparent à subir l'examen d'officier.

« Les professeurs de ces écoles de division forment autant de commissions d'examen pour l'admission des enseignes, mais n'examinent jamais leurs élèves; les candidats d'une division se présentent à la commission d'une autre division. »

(*Organisation militaire de la Prusse*, par M. de Caraman, p. 80.)

« Les conditions d'examen (d'officier) sont de savoir rédiger facilement, d'avoir assez de connaissance de la langue française pour pouvoir traduire en allemand, de connaître les équations du deuxième degré, la géométrie et la trigonométrie, les éléments de fortifications permanente et de campagne, les principes d'artillerie, le dessin de la carte, le tracé d'ouvrages de campagne, et l'évaluation des travaux qui y appartiennent, le levé du terrain, des connaissances plus détaillées sur la géographie et la statistique, l'histoire universelle et celle du pays; enfin, le service intérieur et le service de campagne.

« L'examen se fait verbalement et par écrit.

« La commission donne trois sortes de notes d'admission: les premières sont définitives, ne mettant aucune restriction à l'admission; les deuxièmes indiquent les parties de l'examen qui ont laissé à désirer; enfin, les troisièmes sont conditionnelles, et imposent, au bout de trois ou six mois, quelque travail sur une question donnée, quelquefois même un second examen.

« Les résultats de l'examen sont mis sous les yeux du roi, avec les notes et l'avis de la commission: des ordres très-formels, émanés du roi, imposent aux examinateurs la plus stricte observation des règles établies pour les examens. Ceux d'entre eux qui sont chargés de proposer des questions ou un sujet de travail écrit, sont tenus de donner leur parole d'honneur que le candidat n'en a eu aucune connaissance, avant de décaucher le sujet du travail proposé.

« Personne n'est exempt de ces dispositions, pas même les princes. On

être porté sur une liste triple dressée par eux à la majorité des voix ; sur cette liste, le colonel fait une désignation qui est transmise au roi.

Une École centrale de guerre a été instituée à Berlin sous les yeux du gouvernement, avec un personnel de professeurs éminents par leur savoir ; on y enseigne les hautes connaissances militaires. La guerre telle qu'elle se fait de nos jours s'appuie sur les arts mécaniques et chimiques, sur un grand ensemble de connaissances. On a voulu que les officiers qui sortent de cette École fussent versés dans ce que l'entendement humain et la pratique humaine ont de plus remarquable. Au nombre des matières de cet enseignement sont comprises les mathématiques supérieures, et, bien entendu, la stratégie et la tactique (1). Les officiers de tous les

assure que le fils d'un maréchal qui présidait la commission n'a pas terminé son examen en une seule fois, et il est sans exemple que le roi ait été plus indulgent que la commission : sa décision, au contraire, est quelquefois plus sévère. On assure que, par ses ordres, de jeunes princes ont dû recommencer leur examen. » *(Ibid., p. 81.)*

« Dans l'artillerie et le génie, des dispositions analogues ont lieu. Il existe une école particulière pour les enseignes de ces deux armes, qui passent cependant leur examen d'officier, de même, devant la grande commission d'examen. On exige des connaissances plus approfondies en mathématiques, en fortification et celles qui sont spéciales au service de chaque arme.

« Les premiers lieutenants d'artillerie ne passent capitaines qu'après un examen qui porte principalement sur les connaissances pratiques ; il en est de même des capitaines de deuxième classe du génie, pour devenir capitaines en premier. » *(Ibid., p. 83.)*

(1) « A cet effet, il a été créé à Berlin, en 1816, une école d'un ordre plus élevé, dite École centrale de guerre, où des officiers et des professeurs distingués font des cours, dont la durée est de trois ans. sur les parties les plus importantes des sciences militaires, les mathématiques, fortifications, artillerie, topographie, etc. On y enseigne les mathématiques élevées, le calcul intégral et différentiel, la tactique, la stratégie ; enfin toutes les connaissances militaires y sont approfondies.

« L'École centrale de guerre est dirigée par un officier général, et se compose de douze officiers supérieurs de tout grade et de toute arme

corps sont admissibles à suivre les cours de cette École centrale ; et c'est là que se forment les officiers de l'état-major général de l'armée.

Récemment, vous m'avez entendu citer une proposition dont j'avais été frappé, c'est que *la civilisation se compose à la fois de lumières et de force*. Là, en effet, où les lumières et la force auront été intimement unies, la civilisation doit être d'une puissance et d'une solidité à toute épreuve. Le gouvernement prussien semble avoir voulu consacrer cette noble alliance par l'organisation de son armée ; quoique la guerre s'harmonise mal avec la civilisation, les institutions guerrières de la Prusse sont des gages donnés à l'esprit civilisateur. La constitution même de l'armée prussienne, par les principes sur lesquels elle est fondée, communique à la société

employés comme professeurs ou chargés d'en diriger les études. Une commission dite d'études est spécialement chargée de diriger les études de l'École centrale de guerre.

« A cette institution s'en rattache une autre d'une grande importance dans le système d'instruction de l'armée, qui porte le nom de *Direction des Études*, présidée par un officier général et trois officiers supérieurs de toute arme.

« Celle-ci est particulièrement chargée de la surveillance de toutes les écoles de division, du mode et de la direction de l'enseignement, de recueillir tout ce qui a rapport aux connaissances militaires ; elle s'occupe essentiellement de leur développement et de les répandre dans l'armée.

« A cet effet, elle fait circuler, tous les ans, dans les corps, des questions ou des sujets de discussion soumis au concours des officiers. Chacun de ceux qui veulent s'en occuper a le droit de demander à les traiter, ce qui a lieu sous les yeux des chefs d'état-major des corps d'armes. Ces différents mémoires sont adressés à la commission d'études, qui les examine et les juge. C'est d'après ces travaux que les officiers acquièrent le droit d'être admis à la grande École de guerre, lorsqu'ils ont trois ans de service. L'avis de la commission en décide.

« C'est par cette École, dont les cours durent trois ans, que passent les officiers qui, par la suite, veulent parvenir aux emplois élevés de l'armée. Ils subissent des examens, et reçoivent à la fin des cours un titre attestant qu'ils les ont suivis avec fruit. »

(M. de Caraman, p. 86, 87, etc.)

tout entière une impulsion vers le progrès, et, par conséquent, contribue à lui imprimer une direction pacifique, car le génie des améliorations est essentiellement ami de la paix.

La société est régie par un ensemble de lois divines et humaines. Dans notre conduite publique et privée, nous avons pour nous guider les prescriptions de la religion et les règles établies par les hommes. Ce sont les commandements de Dieu, ceux de l'Église qui les complètent, et les grands actes législatifs qu'on pourrait appeler les commandements de l'État. La loi prussienne a formulé avec plus de bonheur qu'aucune autre peut-être ces commandements de l'État. Elle a fait entrer dans le règlement de la vie de tous les hommes deux devoirs, qui ne sont aussi expressément prescrits dans aucun autre pays, et dont l'un au moins est à peine mentionné, à titre de devoir, chez quelques peuples (1). C'est le devoir d'école, et le devoir militaire. Des mots spéciaux qui les représentent l'un et l'autre ont été introduits dans la langue administrative et dans le langage ordinaire (2).

(1) La France elle-même est dans ce cas négatif, au moins à l'égard de ce devoir d'école, et partiellement à l'égard de l'autre. Chez plusieurs nations allemandes, la présence des enfants dans les écoles est obligatoire, mais je ne crois pas que, nulle part, au même degré qu'en Prusse, ce soit considéré comme un devoir du citoyen envers la patrie.

(2) *Schulpflichtigkeit* (devoir d'école); *Dienstpflichtigkeit* (devoir militaire). Voici ce que dit à ce sujet M. Cousin :

« Ce devoir (d'envoyer les enfants aux écoles primaires) est tellement national et enraciné dans toutes les habitudes légales et morales du pays, qu'il est consacré dans un seul mot, *Schulpflichtigkeit* (devoir d'école), il répond dans l'ordre intellectuel au service militaire, *Dienstpflichtigkeit*. Ces deux mots sont la Prusse entière : ils contiennent le secret de son originalité comme nation, de sa puissance comme État, et le germe de son avenir ; ils expriment, à mon gré, les deux bases de la vraie civilisation, qui se compose à la fois de lumières et de force. La conscription militaire, au lieu des enrôlements volontaires, a trouvé d'abord bien des adversaires parmi nous : elle est aujourd'hui considérée comme une

En Prusse aujourd'hui, ce sont comme deux idées nouvelles tombées dans le domaine public, casées à demeure dans la tête de chacun. Aucun père de famille ne comprend qu'on n'envoie pas ses enfants à l'école. Aucun garçon de dix ans ne conçoit qu'on n'y soit pas allé. De même, il n'entre dans l'esprit d'aucun jeune homme de vingt ans qu'on ne serve pas le pays de sa personne dans les rangs de l'armée. Pour mieux inculquer aux hommes ces deux obligations, le gouvernement prussien a fait ce dont Dieu lui-même donne l'exemple aux pouvoirs de la terre : aux devoirs qu'imposent les commandements de Dieu est attachée une récompense dans l'autre vie ; de même au devoir d'école et au devoir militaire répondent, en Prusse, des droits civils que nous avons indiqués sommairement en ce qui concerne le second, le seul dont nous eussions à nous occuper ici.

En même temps qu'elle reflète avec éclat les plus beaux principes de la civilisation, l'armée prussienne est remarquable comme force militaire. Quoique la majorité des 300,000 soldats, dont elle se compose, soit pendant onze mois dans ses foyers, elle est prête à entrer en campagne aussi rapidement que toute autre armée européenne. Tout a été habilement combiné et soigneusement prévu par une administration vigilante : non-seulement les hommes ont été instruits et sont exercés, mais ils savent, je l'ai déjà dit, où sont leurs armes et leur équipement, et, d'après quelques-unes des publications dont l'armée prussienne a été l'objet, tel régiment a jusqu'à cinq habits en réserve par tête de soldat. Pour les régiments de cavalerie, pour le train d'artillerie et

condition et un moyen de civilisation et d'ordre public. Je suis convaincu qu'un temps viendra où l'instruction populaire sera également reconnue comme un devoir social imposé à tous dans l'intérêt général. »

(De l'Instruction publique en Allemagne, t. I, p. 200.)

le train des équipages, les chevaux sont entre les mains des propriétaires et des cultivateurs ; ils sont marqués, surveillés, passés en revue. En un mot, cette armée qui ménage les intérêts de la paix, a le mérite de répondre aussi aux nécessités de la guerre.

## SEIZIÈME LEÇON.

**De quelques systèmes proposés en France pour la réserve, dans leurs rapports avec les travaux publics.**

L'exemple de la landwehr prussienne a accredité, en France, en Allemagne, et dans le reste de l'Europe occidentale, la pensée de l'organisation des réserves. Des hommes considérables, d'illustres administrateurs, tels que Carnot et Gouvion Saint-Cyr, s'en étaient sérieusement occupés. Depuis eux, cette pensée a inspiré un grand nombre d'écrits. Je vais vous signaler en substance ce qu'ils offrent de plus intéressant.

Je citerai, par exemple, un mémoire dû à un ancien officier, M. de Rochemur, qui a servi avec distinction.

Dans ce projet, comme dans la plupart de ceux qui ont été proposés en France, l'idée de l'application de l'armée aux travaux publics s'unit à celle d'une réserve. C'est donc autre chose que le système prussien, dans lequel les soldats, une fois qu'ils sont passés dans la *kriegs reserve* ou dans la landwehr du premier ban, se livrent au travail, mais chacun pour soi, hors le temps des revues. Les soldats seraient employés aux entreprises de voies de communication que l'État dirige, et à celles que les départements exécutent conformément à l'excellente loi des chemins vicinaux.

On formerait des *compagnies de travail*, composées de volontaires, c'est-à-dire de jeunes soldats qui se présenteraient d'eux-mêmes pour en faire partie. La durée maximum du service serait déterminée par le gouvernement en deçà des limites fixées par la loi actuelle du recrutement. Durant cet intervalle, on accorderait des congés, afin de rendre momentanément les soldats aux travaux de l'agriculture et à l'affection des familles.

Ce plan se recommande par deux idées originales.

Le temps du service serait mesuré au travail effectué par les hommes. Les soldats qui entreraient dans ces compagnies seraient astreints à une heure ou deux d'exercice par jour, et de plus à une heure d'école régimentaire où ils apprendraient la lecture, l'écriture et quelques éléments d'histoire et des sciences exactes. Mais la majeure partie de la journée serait consacrée à des ouvrages à la tâche. Une besogne quotidienne serait assignée à chacun. Tout ce que le soldat ferait en sus lui serait compté en déduction du temps qu'il aurait à passer sous les drapeaux, d'après certaines règles proportionnelles aisées à concevoir. Par là on créerait un ressort qui manque aujourd'hui aux ateliers militaires. Les soldats sont peu ardents au travail, faute d'un intérêt personnel qui les excite. Quelque peu qu'ils fassent, ils ont leur subsistance et leur bien-être assurés. La perspective d'une diminution dans le service stimulerait énergiquement, on doit le croire, les jeunes gens des campagnes, fils de laboureurs, qui, en temps de paix, sont impatients de rentrer dans leurs foyers.

Les hommes qui formeraient les compagnies de travail, y entreraient immédiatement au sortir de leurs familles, sans passer par les cadres des régiments de l'armée de ligne. Ils y arriveraient ainsi avec l'habitude d'un labeur pénible, puisque nos armées se composent

en majorité de cultivateurs ; ils auraient été accoutumés en particulier à remuer la terre, et par conséquent des terrassements pour les routes, les canaux ou les chemins de fer ne leur causeraient ni étonnement ni répugnance. Ils apporteraient avec eux ce qu'on trouve chez le campagnard plus que chez l'habitant des villes, un respect traditionnel pour l'autorité, un penchant inné à l'obéissance, une grande docilité au commandement. En transportant ainsi directement les conscrits de la maison paternelle aux ateliers de travail, on écarterait deux difficultés : on rendrait impuissante l'opposition systématique d'un certain nombre de chefs de corps, qui n'aiment pas de voir leurs soldats exécuter des terrassements, par le motif qu'il y a trente ans ce n'était pas la mode et que rien de semblable ne se passait à Jemmapes ni à Rivoli ; on préserverait les hommes du goût du *far-niente*, véritable maladie que l'on contracte dans les garnisons et qui porte le soldat à dédaigner les travaux auxquels il s'était consacré jusqu'alors, quoiqu'il soit destiné à les reprendre.

En résumé, M. de Rochemur a tracé un programme sur lequel l'expérience n'a pas prononcé, mais qui atteste un remarquable esprit d'observation.

Un autre écrit plus explicite, plus complet, est celui qui a pour titre : *De la constitution de l'armée sous la monarchie de 1830*. L'auteur, M. Larréguy, dont la mort prématurée a causé de vifs regrets, avait vu de près la guerre. Il avait été mêlé à l'une des luttes les plus acharnées qui se soient engagées pendant les vingt-cinq années où l'Europe semblait possédée du démon des batailles, celle qui a désolé la péninsule espagnole de 1808 à 1814. C'est lui qui, sous les auspices du maréchal Suchet, avait dirigé l'administration civile des royaumes d'Aragon et de Valence, de manière à laisser

de l'autre côté des Pyrénées les plus honorables sou-venirs; il n'en avait pas moins pris sa part de la vie militaire, parce qu'avec le maréchal Suchet il fallait administrer en combattant. Après avoir été pendant douze années consécutives préfet de la Charente, M. Larréguy est mort, en 1842, préfet de la Nièvre, en poursuivant jusqu'à la fin l'idée qui préoccupait son âme patriotique, celle de la formation d'une armée des travaux publics sous le nom de réserve.

L'une des bases de son système était le principe d'égalité qu'a adopté la Prusse et auquel il donnait cependant une application différente, et il faut le dire, moins large. L'inégalité flagrante, que présente notre mode actuel de recrutement, le blessait. Sur trois cent mille jeunes gens environ qui sont annuellement appelés, un peu plus du tiers est exempté par la loi, un autre tiers reçoit de l'aveugle hasard la même immunité, en tirant les derniers numéros; il reste un tiers sur qui la charge militaire retombe tout entière. L'esprit éclairé et le cœur équitable de M. Larréguy protestaient contre cette répartition. Il pensait, en outre, et non sans raison, que si l'on n'a pas d'autres soldats que ceux de l'armée permanente, on ne peut échapper à l'un ou à l'autre de ces deux inconvénients que le législateur s'est proposé d'éviter en Suède et en Prusse : ou l'armée sera peu nombreuse, et alors elle se trouvera insuffisante si la guerre éclate, ou elle sera considérable, et alors en temps de paix les contribuables seront écrasés d'impôts.

Enfin, la société moderne, envisagée dans son activité matérielle, offre un ensemble de professions utiles, fort diverses, mais qui se ressemblent toutes en cela qu'elles rapportent honneur et profit à ceux qui les exercent avec persévérance, intelligence et probité. M. Larréguy voulait que la carrière des armes procurât les mêmes

avantages, qu'elle se recommandât à ce titre à tous les hommes qui y entrent, et que le double appât du bien-être et de la considération fût employé pour attirer et retenir sous les drapeaux ceux-là mêmes qui n'ont pas l'espoir de l'épaulette.

Ces bases étant posées, M. Larréguy a tracé un plan dont je vais vous présenter l'esquisse.

Je lis le projet de loi par lequel il a terminé son écrit :

« Art. 1<sup>er</sup>. Tout Français âgé de vingt ans doit son tribut à la défense de la patrie.

« Ce tribut s'acquitte dans l'armée de ligne, soit en servant personnellement, soit en contribuant à honorer et à assurer l'existence de ceux qui auront consacré sans interruption vingt années de leur vie au moins à ce service. »

Déjà une différence marquée se révèle entre ce projet et le système que la Prusse a mis en pratique. En Prusse, tout le monde sert ; on n'y connaît ni exemption légale, ni remplacement. Ici, le remplacement proprement dit n'est pas reconnu positivement, mais il y a une disposition qui y ressemble fort : une dispense peut s'obtenir au moyen d'une contribution pécuniaire. En Prusse, la loi consacre une faveur, la réduction au tiers du temps de service, au profit des seules lumières, il est vrai, car on l'acquiert en justifiant des titres universitaires, et non pas en versant une somme d'argent. Cependant, c'est un avantage dont profitent principalement les classes aisées, puisque leurs enfants surtout sont ceux qui reçoivent une éducation soignée. M. Larréguy établit une exception, à l'usage de ces classes, sous une autre forme, en les admettant à se racheter du service. C'est une inégalité plus fortement caractérisée ; mais M. Larréguy a jugé à propos de ne pas trop s'écarter de nos habitudes présentes qui admettent le remplacement. C'est dans le

même esprit qu'il a maintenu les exemptions légales actuelles en faveur de ceux qui n'auraient pas les moyens de coopérer à ce qu'il appelle le *service contributif* (1).

(1) Voici les termes dont se sert M. Larréguy, pour motiver un service contributif ainsi établi :

« Il n'y a vraiment qu'une seule aggravation résultant du nouveau projet, c'est le service contributif imposé à ceux qui peuvent y satisfaire, et qui auraient pourtant quelque motif d'exemption légale à faire valoir ; mais aussi de quelle exception inqualifiable ne jouissent-ils pas dans l'état actuel des choses ?

« Comment ! un jeune homme a 40,000 fr. de rente, il est fils de veuve, ou il a sur le front une légère excroissance qui lui rendrait le shako assez incommode, et il vient demander l'exemption, que la loi lui accorde en effet, et qui fait marcher à sa place un soutien de famille peut-être, c'est-à-dire celui-là seul qui la fait vivre et la soustrait à la misère !

« Quant à tous ceux que les conseils municipaux et les conseils de préfecture ou de révision jugeront être dans l'impossibilité de payer la quotité du service contributif afférente à leur position, ils continueraient à jouir des exemptions légales.

« . . . . .  
 « Le principe de l'égalité est violemment outragé par la législation actuelle. Le sort, l'aveugle sort, fait que celui-ci paye son tribut à la défense du pays, et que celui-là est entièrement dispensé. Le projet rétablit la communauté du tribut, et consacre l'égalité *relative*. Le service contributif serait donc un élément, un moyen d'établir entre les positions diverses l'égalité possible, alors même qu'il ne serait pas indiqué par les intérêts mêmes de la société qui veut s'organiser militairement. »

(Deuxième édit., p. 26 et 29.)

Quant à la détermination des jeunes gens astreints à ce service contributif, elle aurait lieu comme il suit, d'après les art. 7 et 8 du projet de loi tracé par M. Larréguy :

« Art. 7. Les causes d'exemption légales, telles qu'elles sont déjà déterminées par la loi, celles même qui pourraient être fondées sur une infirmité quelconque, ne seront admissibles qu'en faveur des familles qui auraient été jugées dans l'impossibilité de satisfaire aux conditions pécuniaires de la susdite déclaration, et qui auraient été portées à cet effet sur une liste formée chaque année par le conseil municipal, révisée par le conseil d'arrondissement, et définitivement arrêtée par le préfet en conseil de révision.

« Art. 8. Les jeunes Français de vingt ans accomplis qui n'auraient pas déposé en temps voulu la déclaration mentionnée de l'art 6 (au sujet de la

Je continue :

« Art. 2. Le service de l'armée se divise en service actif et en service de réserve.

« Le service actif attribue aux soldats, comme aux officiers et sous-officiers, la solde d'activité et une pension de retraite.

« Les officiers et sous-officiers appartiennent toujours au service actif.

« Le service de la réserve *peut* valoir aux soldats une pension de retraite après trois campagnes ou une blessure. »

Le *service actif* serait donc l'armée proprement dite, l'armée permanente. Il retiendrait les hommes dix années au moins sous les drapeaux (1).

Cette idée de garder les hommes sous les drapeaux pendant dix années, sans préjudice d'un réengagement ultérieur, répond à un vœu fréquemment exprimé par des militaires expérimentés. *Il faut vieillir notre armée*, disent-ils. Le plan de M. Larréguy réaliserait cette idée en ce qui regarde les soldats et les sous-officiers. Quant au corps des officiers, il ne laisse rien à désirer de semblable. Le métier des armes deviendrait, même pour le simple soldat, une véritable carrière. Le simple soldat, en effet, aurait la perspective, après vingt ans de service, c'est-à-dire à l'âge de quarante ans, d'une retraite de 400 francs ; le sous-officier, de 500 ou 600 ; un pareil revenu serait pour eux une fortune. Une distinction éclatante serait accordée aux hommes qui se

préférence qu'ils donneraient au service personnel ou au service contributif), et qui ne se trouveraient pas compris dans la liste précitée, seront tenus de réaliser la donation prévue par le même article, et un cinquième en sus s'ils sont jugés propres au service par le conseil de révision, et s'ils n'acceptent pas le service personnel. »

(1) En France, le temps de service a été tour à tour de douze, de dix et de huit ans ; il est aujourd'hui de sept.

recommanderaient plus spécialement : tout sous-officier arrivé à l'âge de la retraite avec quinze ans de grade et une bonne conduite, dont l'appréciation serait livrée à ses chefs, aurait le droit de porter l'épaulette et le titre de sous-lieutenant ; il pourrait même, dans certains cas, obtenir un supplément de pension. Avec ces dispositions, le service actif deviendrait attrayant, même pour des hommes qui ne sauraient avoir aucun espoir de devenir officiers.

L'armée de réserve serait placée dans des conditions différentes. Le temps de service s'y réduirait à cinq ans, dont la moitié se passerait en congés. Resterait deux ans et demi de service effectif. Environ douze mois seraient consacrés au service militaire proprement dit et dix-huit à des travaux publics d'utilité départementale.

Dans ces termes, le service de la réserve serait peu pénible et il est très-vraisemblable qu'il conviendrait à un très-grand nombre de nos jeunes gens. Trente mois, c'est encore moins que la durée du service qu'en Prusse on était légalement en droit de demander de la population, mais qu'il est vrai on s'abstenait jusqu'à cette année (1857) d'exiger. Et, circonstance qui en diminuerait encore le fardeau, hors des temps de guerre auxquels s'appliquerait un autre régime, mais que, grâce à Dieu, on peut considérer comme une exception désormais, chacun servirait dans son propre département : faveur que les jeunes soldats apprécieraient, dût-on comprendre dans le cercle où il serait permis de les mouvoir les départements limitrophes.

La répartition des levées entre l'armée active et l'armée de réserve se ferait d'abord par le libre choix des hommes, puis, au besoin, par la volonté du gouvernement, qui, en cas d'insuffisance du nombre des aspirants à l'armée active, verserait une partie de la réserve dans

les cadres de celle-ci, ou, au contraire, en cas d'excédant, pourrait envoyer dans les rangs de la réserve une partie des jeunes gens qui se seraient inscrits pour l'armée active.

La portion la plus énergique, la plus ardente de la population, solliciterait l'admission dans l'armée active, qui conviendrait mieux à son tempérament. Au contraire, les jeunes gens plus rangés et plus portés au travail, aux mœurs plus douces, préféreraient la réserve, dans l'espoir de rejoindre plus promptement leur famille et de retourner à leurs labeurs paisibles et productifs. On aurait une armée active de sujets faciles à aguerrir, satisfaits de leur sort, portés ainsi à s'acquitter bien de leur métier, et une armée de réserve animée de l'amour du travail. M. Larréguy pense que la réserve aurait de l'attrait pour une partie de la population des campagnes, qui y serait préparée par ses occupations antérieures. Ces jeunes gens, dont les parents auraient été prestataires pour les chemins vicinaux, et qui même auraient personnellement fait ce service, trouveraient tout simple qu'une tâche semblable leur fût assignée; travaillant dans leur département, autant que ce serait possible, ils croiraient, non sans raison, travailler pour eux-mêmes.

La mise à exécution de ce projet exigerait des ressources financières assez vastes. Voyons celles qu'indique M. Larréguy.

En ce moment, lorsque le gouvernement fait un appel pour obtenir un contingent de 60,000 hommes (1), le nombre des conscrits qui se font assurer est de 30,000. M. Larréguy estime que, si les exemptions de toute na-

(1) Je raisonne sur ce nombre parce que c'est celui que M. Larréguy, à ce autorisé par ce qui se passait quand il a publié son écrit, a pris pour exemple.

ture étaient abolies à l'égard de quiconque aurait le moyen de contribuer pour une somme d'argent, le nombre des jeunes gens que leurs parents voudraient dispenser du service, moyennant une contribution, s'élèverait à 60,000. On les imposerait chacun à 800 francs, ce qui ferait un total de 48 millions. De plus, l'armée de réserve ne recevrait, pour les travaux auxquels elle serait appliquée, d'autre rétribution que la nourriture et le gîte. Dès lors, en prenant certaines mesures pour que le campement ne fût pas onéreux (1), elle produi-

(1) A ce sujet, un brave et savant officier du génie nous a communiqué, il y a déjà quinze ans, une note pleine d'intérêt. D'après lui, une armée de réserve, dont il reconnaissait le besoin urgent, pourrait rendre de grands services pour l'achèvement des routes vicinales de grande communication, particulièrement dans certains départements médiocrement peuplés et assez pauvres.

« Là, dit-il, toutes les améliorations dans la voirie vicinale sont tenues en souffrance par la faiblesse numérique de la population ; c'est donc dans de ces localités qu'il faudrait appeler des réunions d'hommes, pour les vivifier et pour entreprendre les réparations les plus utiles, les plus indispensables. Il y a tel arrondissement où les chemins vicinaux de grande communication ne seront jamais achevés. Cela se conçoit aisément, car, la distance entre les villages augmentant avec la stérilité du pays, il en résulte qu'on n'a que de pauvres bourgades clair-semées pour effectuer des travaux considérables. C'est donc au milieu de ces départements pauvres qu'il faut transporter les soldats de la réserve, afin de suppléer aux bras qui y manquent.

« Conseillons-nous ici de baraquier des bataillons dans ces lieux peu habités ? nullement ; ce serait beaucoup trop cher, et l'on peut s'en dispenser dans des localités dont les habitants sont dociles aux exigences de la politique, accommodants pour les ordres du gouvernement. Ils le seraient d'autant plus que l'État leur viendrait en aide par la création d'une armée de réserve qui serait en même temps une *armée de travailleurs*, opérant à leur profit.

« La plus grande difficulté que l'on puisse rencontrer dans la création d'une armée de réserve est la réunion des contingents cantonaux ou départementaux pour être exercés, avec les moindres frais possibles, aux diverses manœuvres et aux exercices plus particuliers du tir ; eh bien ! que les longs moments de loisir laissés par ces exercices soient appliqués aux travaux publics, et l'État n'aura que de très-faibles dépenses à faire.

rait plus qu'elle ne coûterait. L'économie ainsi obtenue dans les travaux est évaluée, par M. Larréguy, à 30 millions et elle serait versée dans la caisse de la dotation spéciale de l'armée, par les départements, par exemple, au profit desquels les travaux auraient eu lieu. Le chiffre me semble exagéré ; cependant, comme, d'après les calculs de M. Larréguy, le nombre des journées fournies par la réserve pourrait s'élever à 55 millions par an, et comme il y a lieu de croire que les hommes de la réserve met-

Il aura d'ailleurs rempli un double but, de venir au secours des populations des campagnes, et d'empêcher que les hommes de la réserve ne s'abandonnent à l'oisiveté et à la débauche durant ces époques de réunion. Les frais d'établissements temporaires seraient payés par le travail des soldats, et par les communes qui se prêteraient volontiers à la servitude de logement que la loi leur imposerait. Ces camps, ou plutôt ces réunions d'hommes, se transporteraient, chaque année, sur de nouvelles parties du canton ou du département, suivant les besoins.

« Des assemblées annuelles d'un mois auraient bientôt changé la face des pays les plus ingrats.

« Cette question de la réserve mérite bien que la science de l'économie politique lui vienne en aide, car la science de l'administration se débat vainement depuis bientôt trente ans sans pouvoir la résoudre, et, pendant ce temps, une armée plus considérable que ne le requiert notre situation actuelle pèse sur les finances du pays.

« Ici il n'y a plus d'objection de discipline à faire ; il n'y a plus de résistance à craindre de la part des soldats, qui seront au contraire heureux d'être dispensés, moyennant un court travail, de l'obligation de passer des années hors de leur domicile. Quelle serait la commune qui, en présence de si grands avantages, se refuserait à loger des compatriotes ? Que si l'on objecte que les mêmes hommes qui, le matin, ont été occupés à des manœuvres ne pourraient résister aux fatigues du travail du soir, nous répondrons que tous les régiments d'artillerie et du génie savent supporter ces deux exercices, non-seulement pendant un mois, mais pendant toute l'année ; que ces régiments ont de plus des devoirs d'intérieur à remplir, divers cours de théorie à suivre, dont les hommes de la réserve sont dispensés. Et d'ailleurs, cette réserve est habituée aux plus rudes travaux. L'oisiveté ne l'a pas abâtardie. Créons donc des soldats travailleurs : revenons aux règlements d'Henri IV, qui voulait, par les travaux de ses troupes, abolir la corvée, et venir en aide aux populations pauvres des campagnes. »

traient du zèle à des travaux exécutés dans leur propre département, qui les intéresseraient eux-mêmes, il ne serait pas impossible de tirer un très-bon parti de leur labeur. Si l'on admettait l'évaluation de M. Larréguy, la recette totale serait de 78 millions par an.

Avec cette somme annuelle, qui se grossirait des intérêts accumulés pendant les vingt premières années, on payerait les pensions de retraite acquises aux sous-officiers et aux soldats de l'armée active, et on subviendrait aux frais d'habillement de l'armée de réserve ainsi qu'au traitement de son état-major. Bien que cette armée pût être fort nombreuse, comme elle ne se livrerait point aux grandes manœuvres, si ce n'est fort transitoirement, elle n'aurait pas besoin d'un nombreux état-major. D'après les calculs de M. Larréguy, vérifiés par un savant colonel d'artillerie, M. Jure, une somme de 9 millions suffirait aux traitements de toute nature de l'état-major, et, avec 15 millions par an, on habillerait convenablement la troupe. On aurait donc, pendant les vingt premières années, un excédant de 54 millions dont les intérêts se capitaliseraient.

M. Larréguy a le soin de faire observer que, la construction des routes au delà d'un certain point étant de l'extraordinaire, pour lequel il n'existe pas encore de population ouvrière constituée, il ne serait point à craindre que les services de l'armée de réserve portassent la perturbation dans l'industrie particulière et arrachassent le pain de la main des ouvriers civils.

Cela posé, l'auteur du projet a cherché à mesurer la puissance productive de son armée de réserve.

Préfet de la Charente pendant douze années, des expériences faites sur une grande échelle dans ce département lui avaient montré qu'à 153,000 journées de prestations, avec 47,000 journées de terrassiers rétribués,